Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

communauté de communes draga



2024

Eau potable

Rapport sur le prix et la qualité du service

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE : 3
1.1. Historique 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Missions 4
1.4. Moyens humains de la collectivité 5
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 6
2.1. Le patrimoine du service 6
2.2. L'évolution règlementaire du service 7
2.3. Les chiffres clés 7
3. INDICATEURS DU SERVICE 8
3.1. Estimation de la population desservie 8
3.2. Nombre d'abonnés 8
3.3. Eaux brutes : prélèvement sur les ressources en eau 9
3.4. Eaux traitées 10
3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 11
4. GESTION FINANCIERE 12
4.1. Le budget annexe de l'eau – Communauté de communes DRAGA 12
4.2. Les recettes du service géré par l'exploitant 13
4.3. La tarification du service 14
4.4. Indicateurs financiers 15
5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 16
5.1. Qualité de l'eau 16
5.2. Indicateurs de performance du réseau 16
6. bilan 20
6.1. Faits marquants 20
6.2. Travaux 2024 réalisés par la CC DRAGA 23
6.3. Etudes 2024-Projets 2025 29
7. ANNEXES 30
7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs 31
7.2. Patrimoine du service 33
7.3. Synoptique du réseau 35
7.4. Délibérations annexes 37



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

1. PRESENTATION DU SERVICE :

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est l'eau potable.

Le territoire de la collectivité est composé de neuf communes qui représentent une population totale de 20 630 habitants (population DGF 2024).

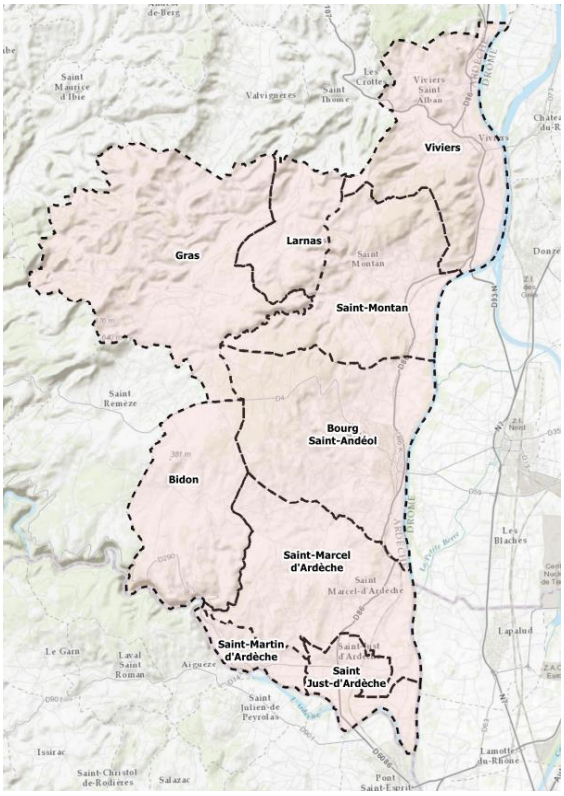


Figure 1 : carte du territoire de la CC DRAGA

1.1. Historique

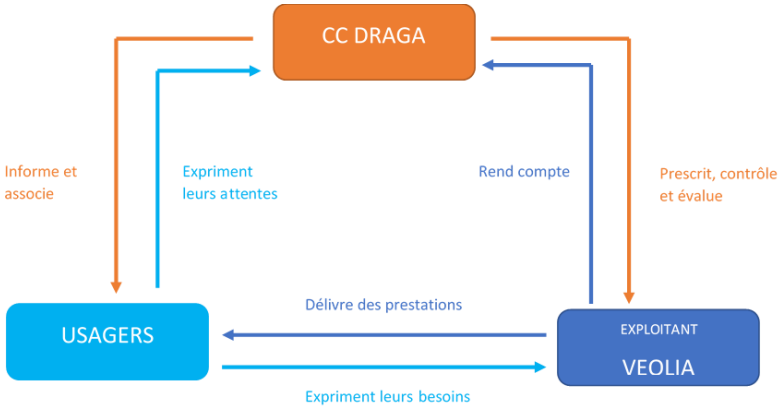
Le service de l'eau potable est géré par l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2004.

Territoire desservi :
- Canton de Bourg-Saint-Andéol : Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan.
- Canton de Viviers : Viviers.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : contrat de concession du 01/01/2018 au 31/12/2029 par la société VEOLIA.



1.3. Missions

Communauté de communes

Définition du rôle du pôle environnement-service de l'eau :

- ✓ Réaliser le pilotage technique du contrat de délégation de service public,
- ✓ Préparer et suivre les dossiers avec les services de l'état,
- ✓ Contrôler la mise à jour SIG des réseaux humides,
- ✓ Réaliser la veille technique et réglementaire sur les réseaux,
- ✓ Définir et faire valider les choix techniques adaptés dans le cadre de la création et le renouvellement de réseaux et déterminer les objectifs prioritaires,
- ✓ Réaliser et suivre les opérations de renouvellement et extension de réseaux et de réfection et réalisation des ouvrages d'eau potable
- ✓ Percevoir la part collectivité de la redevance collectée puis reversée par Véolia.

Concessionnaire

La gestion du service inclut :

- ✓ La fourniture constante d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur,
- ✓ L'exploitation, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et le renouvellement nécessaires des installations de production, de stockage, et de distribution de façon,
- ✓ La réalisation des travaux prévus au contrat,
- ✓ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine relatifs au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- ✓ Les relations avec les usagers du service,
- ✓ La facturation et le recouvrement des redevances afférentes au service.

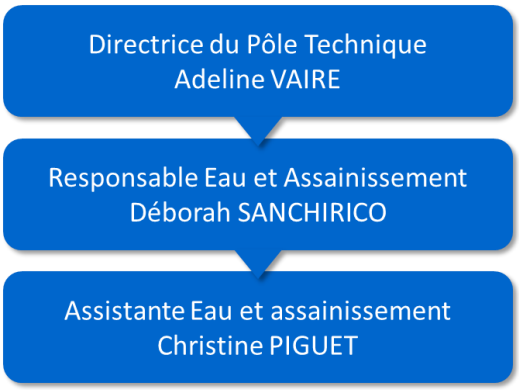
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

1.4. Moyens humains de la collectivité

1.4.1. Communauté de communes DRAGA

La compétence « eau potable » est déléguée à Daniel ARCHAMBAULT, Vice-président.

Le personnel affecté au service se compose de deux agents de la fonction publique territoriale :



1.4.2. Véolia

L'exploitation du service public s'organise à partir des locaux de VEOLIA eau, situés :

1515 route de Saint Montan - ZI des Mûres - 07700 Bourg-Saint-Andéol

>Accueil physique aux horaires suivants à compter du 6 janvier 2025 (pour information) :

Lundi et mercredi	-> 13h - 16h
Mardi et jeudi	-> 8h - 12h
Vendredi	-> 9h - 12h et 13h -16h

>Téléphone : 09 69 32 34 58 (appel non surtaxé)



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

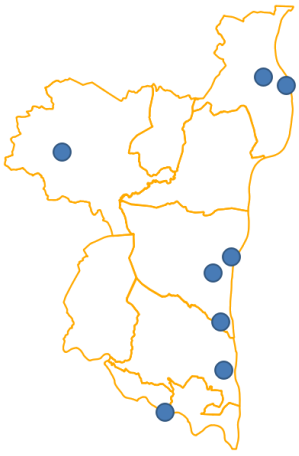
2.1. Le patrimoine du service

Le périmètre de la concession est délimité par les limites du territoire de la Communauté de communes et comprend l'ensemble des installations associées à l'eau potable.

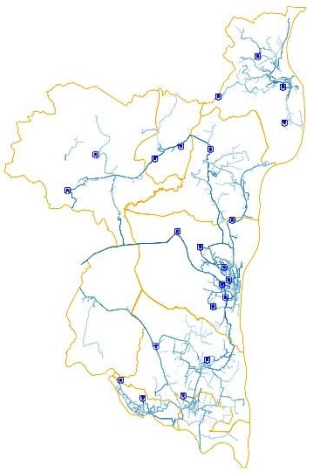
8

C'est le nombre de ressources exploitées

Répartition des ressources



Répartition des réservoirs



100 %

C'est le taux de protection des ressources par arrêté préfectoral

2

interconnexions

Permettant d'alimenter les territoires de Saint-Remèze et du Syndicat du Fay

7 stations de reprises

Permettent de remonter l'eau sur les points hauts du territoire

23 réservoirs

D'une capacité totale de 11 040 m^3 d'eau stockés entre les captages et les habitations

378 km de longueur de réseau de distribution

(hors branchements)

2 bâches de pompage

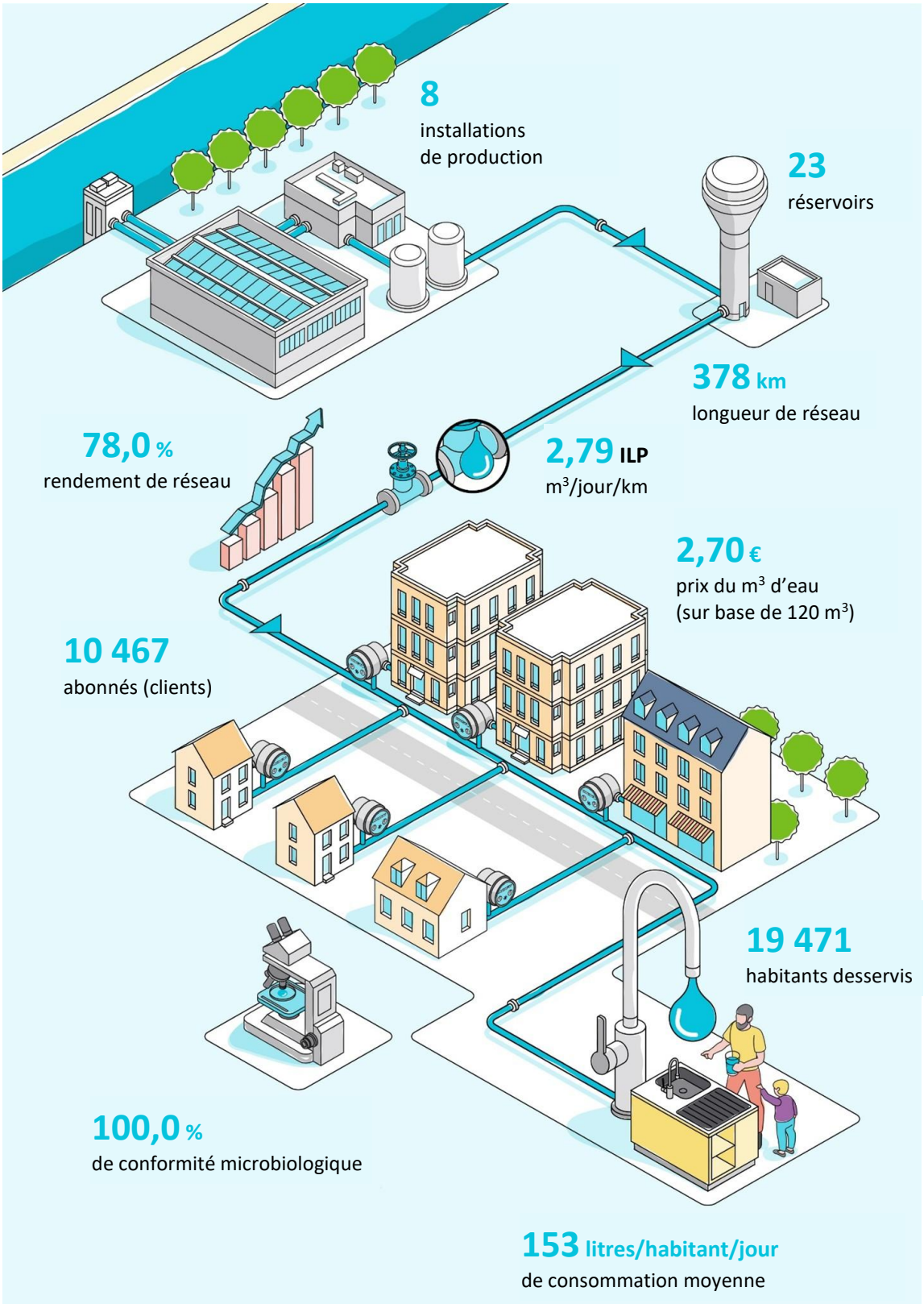
(Gogne et Piboulette)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

2.2. L'évolution règlementaire du service

- Schéma directeur d'eau potable validé en 2018.
- Schéma de distribution d'eau potable validé en 2018.

2.3. Les chiffres clés



Note : la différence entre le volume d'eau potable produite et le volume d'eau potable vendue est expliquée au paragraphe 3.4.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

3. INDICATEURS DU SERVICE

3.1. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y-compris les saisonniers, touristes et résidents secondaires – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 630 habitants au 31/12/2024.

3.2. Nombre d'abonnés

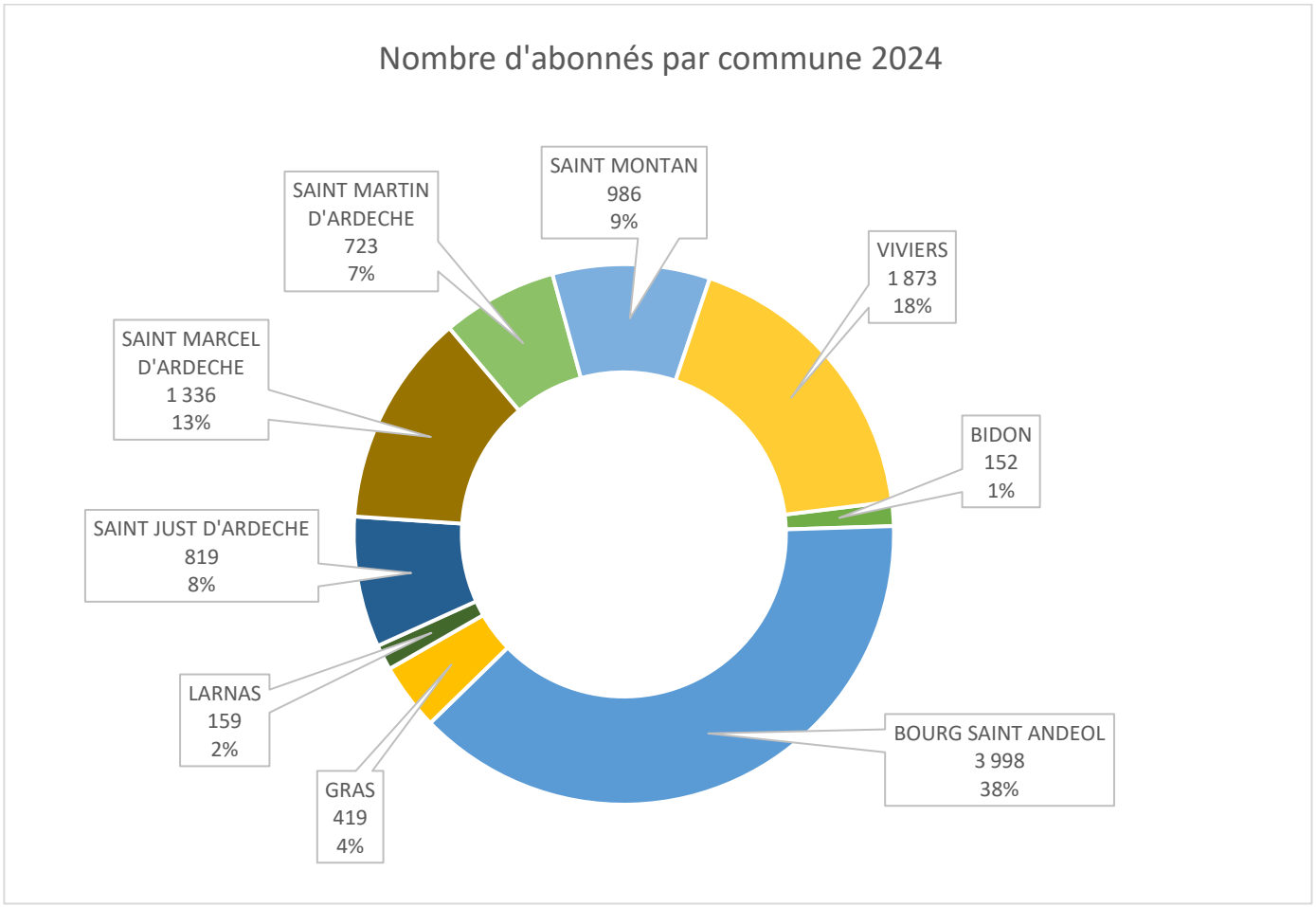


Figure 2 : nombre d'abonnés par commune en 2024 hors vente en gros

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Le service public d'eau potable dessert 10 467 abonnés au 31/12/2024

Nombre d'abonnés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
BIDON	157	158	141	144	146	146	147	150	152	**1,3%**
BOURG SAINT ANDEOL	3 606	3 690	3 715	3 731	3 772	3 831	3 860	3 948	3 998	**1,3%**
GRAS	356	363	370	370	379	391	397	404	419	**3,7%**
LARNAS	140	145	148	146	150	150	152	152	159	**4,6%**
SAINT JUST D'ARDECHE	777	790	787	798	797	809	814	819	819	**0,0%**
SAINT MARCEL D'ARDECHE	1 232	1 231	1 242	1 255	1 277	1 293	1 309	1 316	1 336	**1,5%**
SAINT MARTIN D'ARDECHE	645	652	661	667	677	689	697	706	723	**2,4%**
SAINT MONTAN	835	837	850	862	898	916	948	968	986	**1,9%**
VIVIERS	1 696	1 712	1 784	1 778	1 808	1 823	1 836	1 853	1 873	**1,1%**
TOTAUX	**9 444**	**9 578**	**9 698**	**9 751**	**9 904**	**10 048**	**10 160**	**10 316**	**10 465**	**1,4%**
SAINT REMEZE	1	1	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**0,0%**
SIE FAYE	0	1	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**0,0%**
TOTAUX	**9 445**	**9 580**	**9 700**	**9 753**	**9 906**	**10 050**	**10 162**	**10 318**	**10 467**	**1,4%**

Figure 3 : évolution du nombre d'abonnés par commune

3.3. Eaux brutes : prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 751 778m^3 pour l'exercice 2024.

Evolution des volumes prélevés par ressources :

En m3	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Fraou	143 503	121 714	167 202	143 532	132 590	77 687	145 095	87 893	86 056	**-2,1%**
Gérige	651 473	811 316	892 079	902 474	886 523	789 392	639 209	685 858	701 282	**2,2%**
Gogne	3 191	1 496	2 188	1 725	1 443	1 956	1 417	1 580	1 656	**4,8%**
Marronniers	303 608	175 046	145 397	173 140	128 040	239 524	144 446	41 756	2 405	**-94,2%**
Piboulette	253 120	250 059	262 219	315 686	301 775	315 957	257 121	301 069	213 969	**-28,9%**
Belieure	255 554	283 685	331 169	290 904	285 919	284 179	318 210	358 566	271 550	**-24,3%**
Iles Saint Nicolas	23 481	29 456	25 316	19 221	66 132	34 447	34 406	17 515	144 415	**724,5%**
Ilette						17 115	276 773	327 799	330 445	**0,8%**
Totaux	**1 633 930**	**1 672 772**	**1 825 570**	**1 846 682**	**1 802 422**	**1 760 257**	**1 816 677**	**1 822 036**	**1 751 778**	**-3,9%**

Figure 4 : évolution des volumes prélevés par ressource

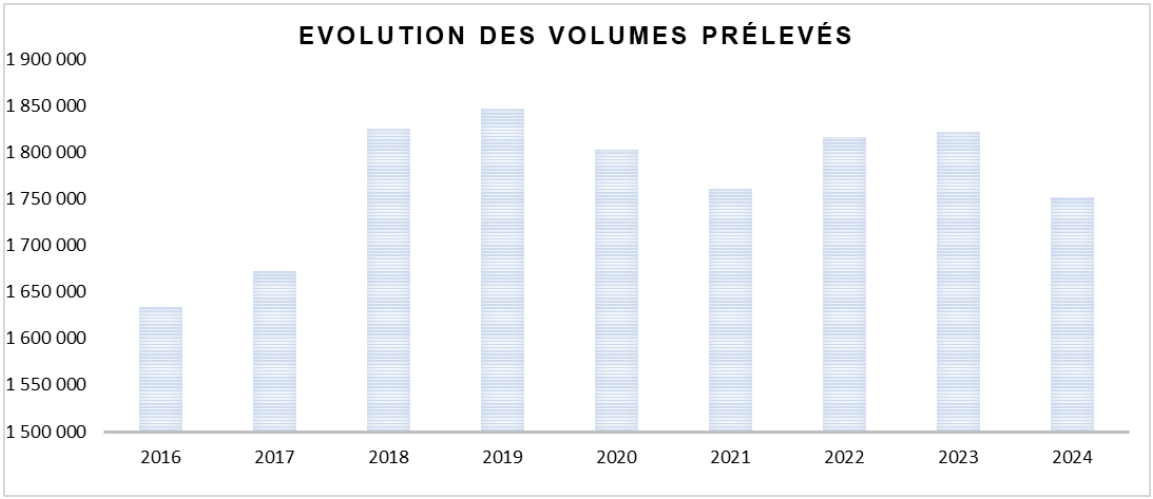
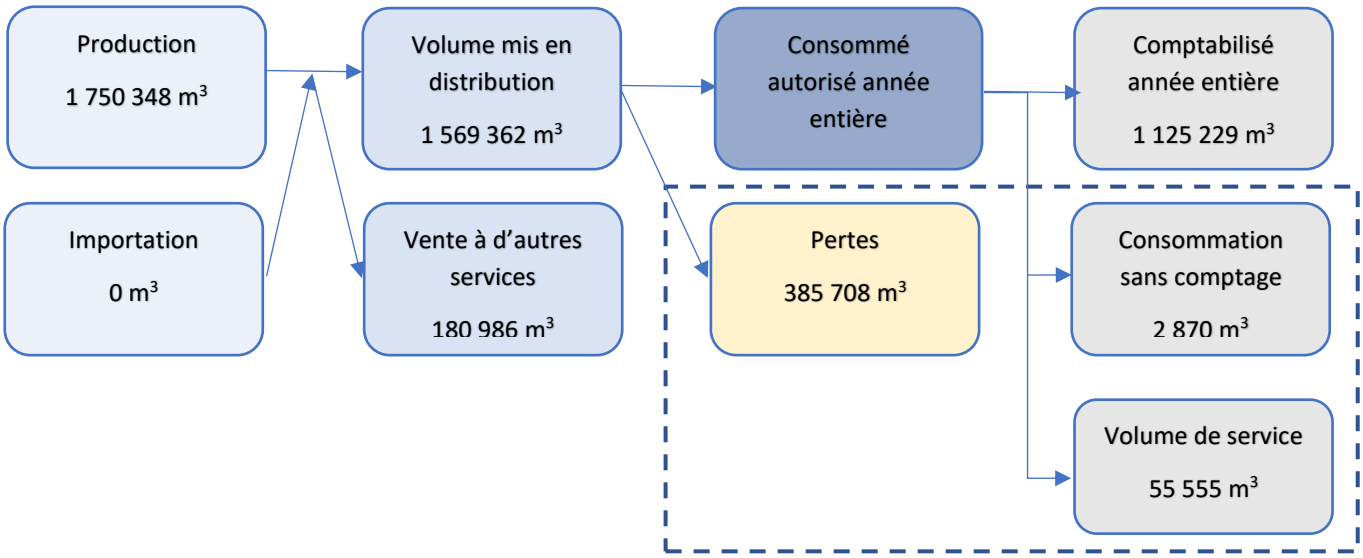


Figure 5 : évolution totale des volumes prélevés

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

3.4. Eaux traitées

3.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



3.4.2. Production

A noter, le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Volumes en m3	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N+1	Indice de protection
Volumes produits	1 669 513	1 825 570	1 846 682	1 802 422	1 760 257	1 816 677	1 822 036	1 750 348	-3,9%	100%
Volumes en m3 vendus	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2020 après correction**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Variation N/N+1**
Aux abonnés	1 180 656	1 313 259	1 258 849	1 210 116	1 179 116	1 300 740	1 336 360	1 312 888	1 281 554	-2,4%
À d'autres services SI FAYE	5 996	23 238	20 463	57 931	57 931	59 367	82 273	88 989	83 422	-6,3%
À d'autres services St Remèze	77 863	94 636	111 554	124 881	124 881	99 535	98 110	113 137	97 564	-13,8%

3.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

A noter, la vente d'eau à Saint-Remèze prévoit un plafond fixé à 100 000 m³ / an, ce volume a été respecté en 2024.

3.4.4. Autres volumes

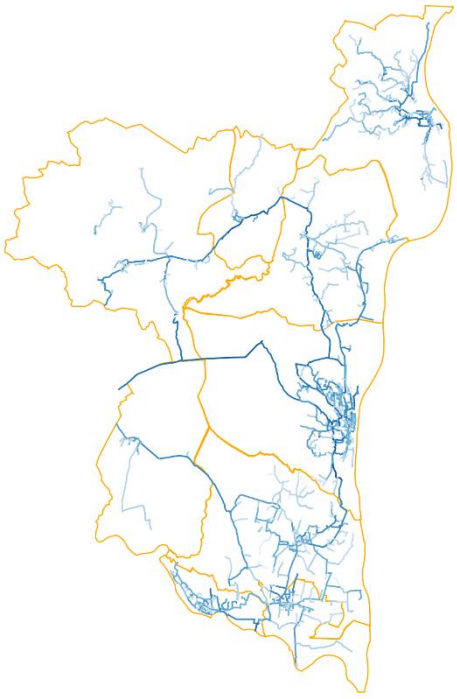
Volumes en m3	2024
Consommation sans comptage	2 870
Volume de service	55 555

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

3.4.5. Volume consommé autorisé

Volumes en m3 / an	2017	2018	2019	2020	2020 - corrigé	2021	2022	2023	2024	Variation en %
Volume consommé autorisé 365 j	1 204 761	1 374 869	1 305 941	1 215 877	1 181 087	1 239 241	1 254 505	1 177 694	1 183 654	0,5%

3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 442 kilomètres au 31/12/2024 dont 378 kilomètres de réseau de distribution (hors branchements).

Figure 6 : carte du réseau d'eau potable de la CC DRAGA

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE



4. GESTION FINANCIERE

4.1. Le budget annexe de l'eau – Communauté de communes DRAGA

Compte administratif :

0	SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		CA	CA		CA		CA	CA	CA	CA
Chap	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractères générales	49 217 €	48 937 €	31 519 €	20 401 €	27 266 €	76 341 €	67 079 €	123 231 €	31 684 €
012	Charges de personnel	83 519 €	85 314 €	89 613 €	103 062 €	102 718 €	95 151 €	90 402 €	58 013 €	60 635 €
023	Virement à la section d'investissement						- €			
042	Opération d'ordre entre section	393 385 €	439 962 €	427 268 €	524 446 €	549 961 €	565 721 €	565 501 €	570 791 €	
065	Autres charges de gestion courante						- €	- €	0 €	0 €
66	Charges financières	7 936 €	6 991 €	6 294 €	5 587 €	14 270 €	21 465 €	20 989 €	24 334 €	22 971 €
67	Charges exceptionnelles		3 961 €		26 520 €	- €	- €			*746 €*
68	Dot. Amortissements, dépréciations, provisions									*632 508 €*
	Total	**534 057 €**	**585 166 €**	**554 694 €**	**680 017 €**	**694 215 €**	**758 678 €**	**743 972 €**	**776 370 €**	**748 544 €**
	Recettes de fonctionnement	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
002	Résultat reporté	487 325 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	339 674 €	545 150 €	428 063 €	274 677 €	238 547 €
042	Transfert entre section	174 940 €	286 130 €	174 773 €	188 612 €	181 648 €	175 689 €	152 216 €	127 782 €	
70121	Redevances eau potable	782 361 €	845 443 €	918 540 €	621 691 €	712 314 €	852 081 €	802 341 €	812 400 €	761 575 €
70118	vente d'eau FAY et St Remèze									
701261	Redevance performance agence de l'eau									
72	Production immobilisée							- €		
74	Subvention d'exploitation		32 240 €			1 896 €	- €	- €	- €	- €
75	Autre produit de gestion courant						2 €	1 €		
76	Produits financiers		940 €	175 €	152 €	130 €	107 €	83 €	57 €	30 €
77	Produits execptionnels	2 336 €	133 €	15 093 €	9 235 €	3 704 €	13 712 €	35 944 €		129 004 €
	Total	**1 446 962 €**	**1 364 885 €**	**1 308 581 €**	**1 019 690 €**	**1 239 365 €**	**1 586 741 €**	**1 418 648 €**	**1 214 916 €**	**1 129 156 €**

	SECTION D'INVESTISSEMENT									
Art	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
13	Subventions d'investissement								127 782 €	*118 247*
16	Remboursement capital du prêt	54 265 €	48 610 €	40 074 €	93 405 €	57 973 €	91 419 €	102 574 €	104 821 €	100 756
20	Immobilisations incorporelles	71 484 €	54 118 €	16 675 €	6 425 €	- €	- €	- €		11 725
21	Immobilisation corpororelles	67 400 €	117 098 €	42 320 €	242 838 €	23 776 €	43 429 €	87 657 €	211 242 €	95 511
23	Immobilisations en cours	1 051 134 €	1 095 751 €	713 886 €	818 218 €	1 704 864 €	1 000 292 €	758 570 €	931 125 €	571 675
040	Transfert entre sections	174 940 €	286 130 €	174 773 €	188 612 €	181 648 €	175 689 €	152 216 €		
041	Opérations patrimoniales	252 323 €	209 478 €	3 306 €	1 042 €	151 695 €	- €	- €		
45	Fourniture d'eau potable									36 804
	Total dépenses d'investissement	**1 671 547 €**	**1 811 185 €**	**991 033 €**	**1 350 541 €**	**2 119 956 €**	**1 310 828 €**	**1 101 018 €**	**1 374 970 €**	**934 718 €**
	Recettes d'investissement	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
001	Solde d'exécution	177 645 €	260 827 €	100 954 €	409 873 €	202 587 €	936 895 €	411 442 €	591 793 €	773 615 €
106	Réserves							400 000 €	400 000 €	200 000 €
021	Virement de la section d'exploitation				- €	- €	- €			*746 €*
040	Transfert entre section	393 385 €	439 962 €	427 268 €	524 446 €	549 961 €	565 721 €	565 501 €	570 791 €	
041	Opérations patrimoniales	252 323 €	209 478 €	3 306 €	1 042 €	151 695 €	- €			
10	Dotations	750 000 €	712 904 €	579 719 €	553 887 €	- €	- €			
13	Subventions	106 698 €	85 599 €	288 600 €	- €	115 740 €	219 143 €	315 175 €	268 144 €	42 476 €
16	Emprunt et dettes assimilées				63 300 €	2 000 000 €	- €	- €		
23	Immobilisations en cours					36 266 €	76 €	231 €		12 205 €
27	Autres immobilisations financière	252 323 €	203 368 €	1 059 €	580 €	601 €	437 €	461 €	487 €	229 €
28	Amortissement des immobilisations									*632 508 €*
45	Fournitures d'eau potable									
	Total recettes d'investissement	**1 932 374 €**	**1 912 139 €**	**1 400 906 €**	**1 553 128 €**	**3 056 850 €**	**1 722 271 €**	**1 692 811 €**	**1 831 214 €**	**1 661 779 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

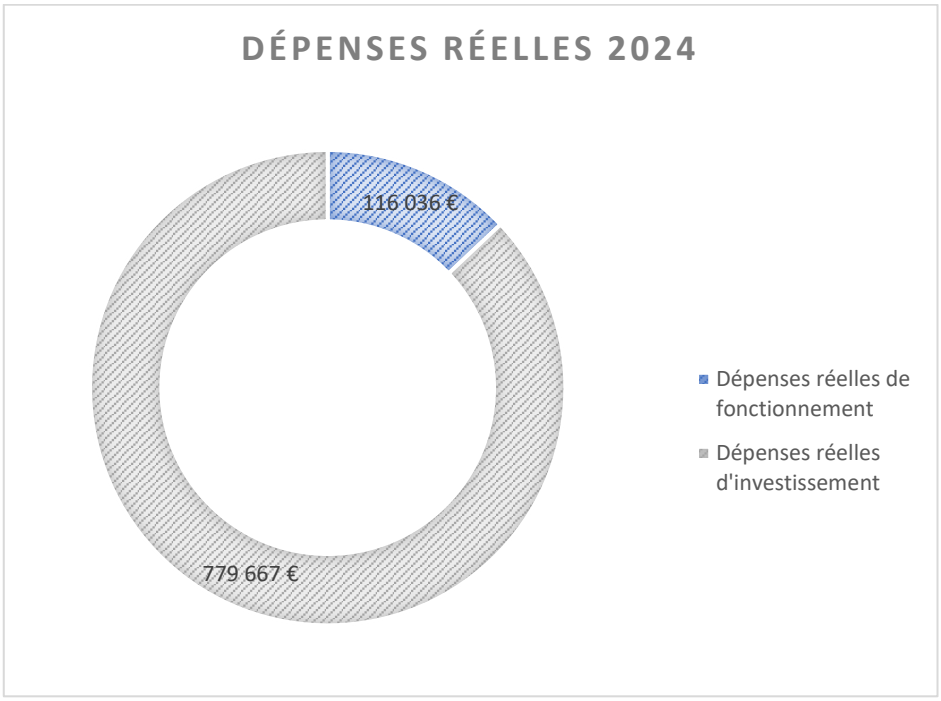


Figure 7 : dépenses réelles du service « eau potable » de la CC DRAGA

4.2. Les recettes du service géré par l'exploitant

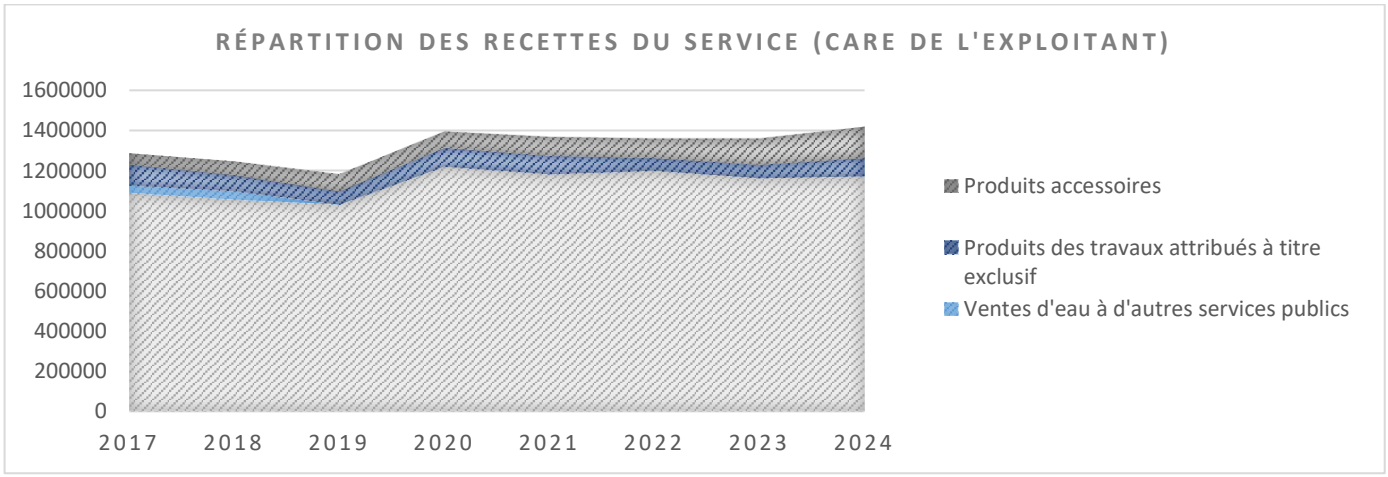


Figure 8 : répartition des recettes de l'exploitant

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

4.3. La tarification du service

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

2,70 € TTC

Prix au m3 d'eau potable (sur la base d'une facture annuelle de 120 m³) au 01/01/2025.

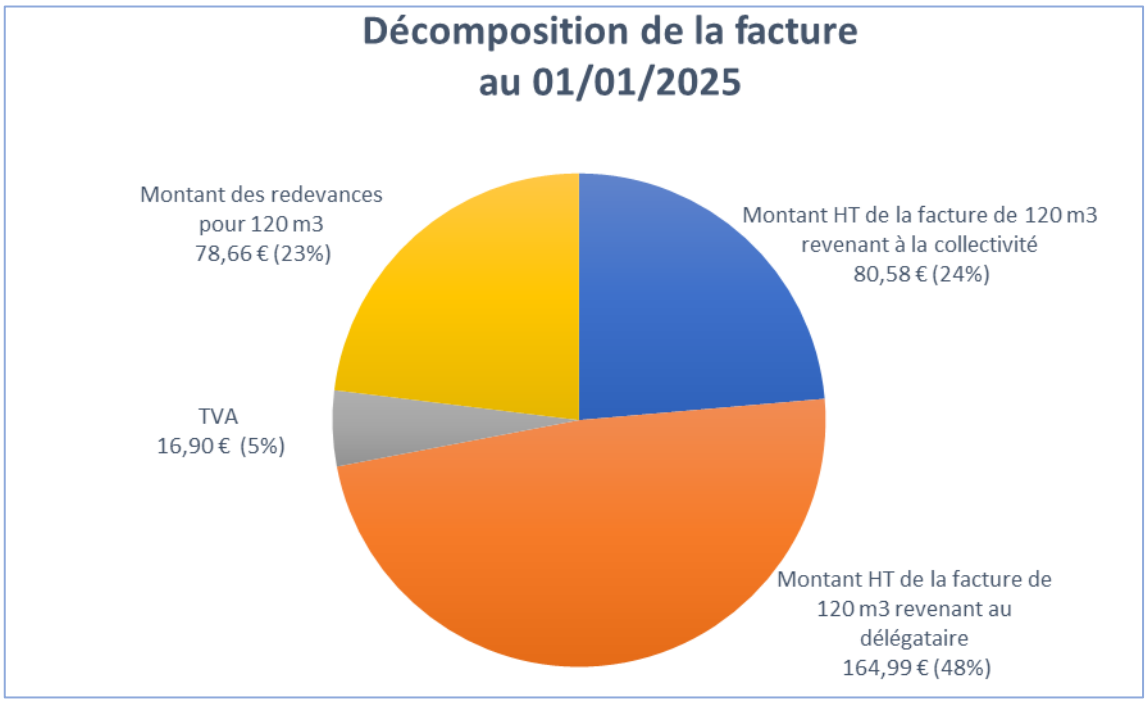


Figure 9 : décomposition d'une facture d'eau pour l'exercice 2024

FACTURE TYPE	au 1er janv 2024	au 1er janv 2025	Variation 2024-2025
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,58 €	26,58 €	0,00%
Part proportionnelle	54,00 €	54,00 €	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	**80,58 €**	**80,58 €**	**0,00%**
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	51,01 €	58,44 €	14,57%
Part proportionnelle	97,13 €	106,55 €	9,70%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	**148,14 €**	**164,99 €**	**11,37%**
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,87 €	8,84 €	-0,34%
~~Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) supprimée~~	34,80 €	- €	-100,00%
Redevance consommation (Agence de l'Eau)	- €	51,60 €	
Redevance performance eau (Agence de l'Eau)	- €	1,32 €	
TVA	14,98 €	16,90 €	0,01 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	58,65 €	78,66 €	34,12%
TOTAUX	**287,37 €**	**324,23 €**	**12,83%**
Prix TTC au m³	**2,39 €**	**2,70 €**	**12,97%**

Figure 10 : évolution de la décomposition d'une facture d'eau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

4.4. Indicateurs financiers

(selon l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales)

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la CC DRAGA s'élève à 1 819 931,85 euros. Sa durée d'extinction est de 22 années, soit jusqu'en 2046.

L'annuité de la dette, pour l'année 2023 se décompose de la manière suivante :

-100 755,71 euros pour le capital à rembourser,
-23 640,62 euros pour les intérêts à payer,
-Soit une annuité de 124 396,33 euros.

Le montant des amortissements réalisés s'élève à 632 507,32 euros, pour l'année 2024.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS). Elles concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses 2024	Nombre prélèvements	
	réalisés	non-conformes
Microbiologie	90	0
Paramètres physio-chimiques	113	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés - nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour.

Analyses 2024	Taux de conformité
Microbiologie	100%
Paramètres physio-chimiques	98,23%

5.2. Indicateurs de performance du réseau

5.2.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

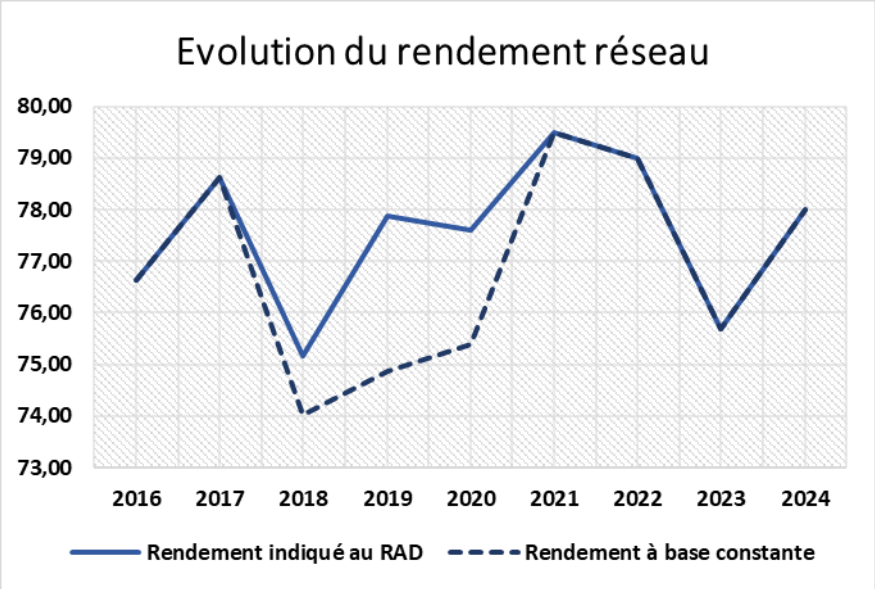
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{volume consommé autorisé + volume vendu à d'autres services}}{\text{volume produit + volume acheté à d'autres services}} \times 100$$

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
volume comptabilisé 52 s - 365 jours	Va	m3	1 135 385	1 204 751	1 206 593	*1 225 476*	*1 168 961*	*1 198 194*	*1 209 704*	*1 151 997*	*1 125 229*
volume consommateur sans comptage	Vb	m3	5 540	5 750	5 750	*68 186*	*34 230*	*3 040*	*3 160*	*3 140*	*2 870*
volume de service du reseau	Vc	m3	19 349	18 354	42 225	*12 279*	*12 686*	*38 007*	*51 503*	*22 557*	*55 555*
Volume consommé autorisé (Va+Vb+Vc)			**1 160 274**	**1 228 855**	**1 254 568**	**1 305 941**	**1 215 877**	**1 239 241**	**1 264 367**	**1 177 694**	**1 183 654**
Volume produit	a	m3	1 630 429	1 669 513	1 825 570	*1 846 682*	*1 802 422*	*1 760 257*	*1 816 677*	*1 822 036*	*1 751 778*
Volume acheté en gros	b	m3	0	0	0	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	
Volume vendu en gros	c	m3	89 348	83 859	117 874	*132 017*	*182 812*	*158 902*	*180 383*	*202 126*	*180 986*
Volume mis en distribution (a+b-c)			**1 541 081**	**1 585 654**	**1 707 696**	**1 714 665**	**1 619 610**	**1 601 355**	**1 636 294**	**1 619 910**	**1 570 792**
Longueur du réseau de desserte		km	371	371	371	*372*	*373*	*377*	*377*	*378*	*378*
Rendement indiqué au RAD			76,64	78,63	75,18	77,87	77,60	79,49	79,00	75,70	78,00
ILP indiqué au RAD			2,81	2,63	3,34	3,01	2,97	2,63	2,77	3,21	2,79

Correction (base constante)			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Correction volume sans comptage						*55 576*	*31 000*				
Correction volume de service					21 000		*8 896*				
Rendement à base constante			76,64	78,63	74,03	74,86	75,39	79,49	79,00	75,70	78,00
ILP à base constante			2,81	2,63	3,50	3,42	3,26	2,63	2,77	3,21	2,79



5.2.2. Indice linéaire de consommation (ILC) :

Cet indice permet de caractériser la densité d'un réseau d'eau potable. Il s'exprime m^3/jour/km et se calcule de la manière suivante :

ILC = Volumes consommées autorisés + Volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement

Indice linéaire de consomation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Global	9,72	10,16	10,58	10,25	10,17	10,42	10	9,86

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

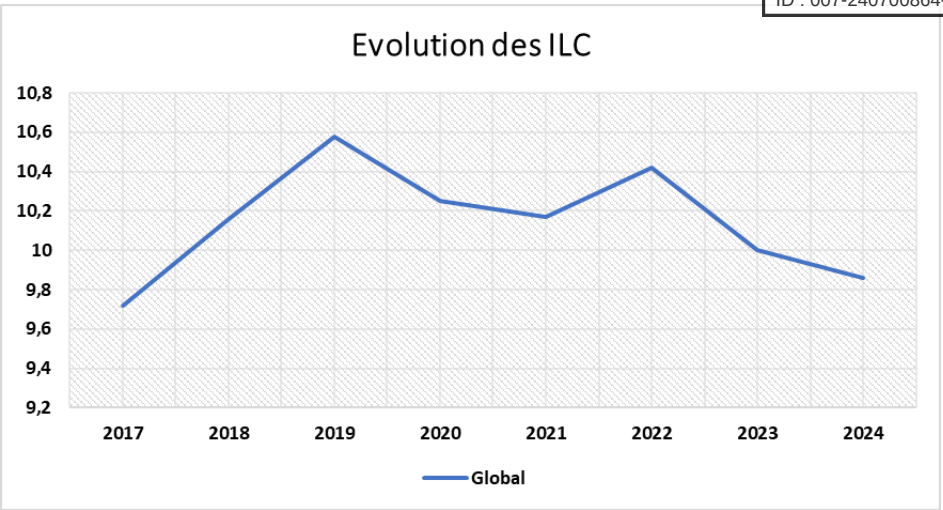


Figure 12 : évolution de l'indice linéaire de consommation

Objectif de performance du réseau :

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 de la loi Grenelle II visant à améliorer les performances environnementales, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par :

- L'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau suivi par l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR) qui doit compter au moins 40 points (sur 120).

L'ICGPR en 2024 a été de 110 selon le RAD 2024. Cet objectif est donc atteint.

- La mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui, dans le cas de la collectivité, doit au moins atteindre le seuil de 67 %.

En 2024, le rendement de l'exercice a été de 78 %. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'arrêté préfectoral de Gérige pour le territoire (hors Viviers) ≥ 75%.

En 2024, le rendement de l'exercice (hors Viviers) a été de 76,4 %. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'engagement contractuel du contrat de concession sur l'Indice Linéaire de Perte (ILP) de 2.5 m3/j/km pour 2024.

En 2024, cet objectif n'est pas atteint par le délégataire car il est de 2,74.

5.2.3. Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m3/j/km) :

ILVNC = (Volume mis en distribution - volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jour dans l'année)

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,21 m3/j/km

5.2.4. Indice linéaire de perte en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{volume mis en distribution - volume consommé autorisé}}{\text{365 x linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Détail	Rdt (%)	Objectif Grenelle (%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
Territoire global	78,00	66,97	2,79	3,21	9,86
Hors Viviers	76,40	Données non disponibles	2,74	Données non disponibles	Données non disponibles
Viviers	82,86		3,10		



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

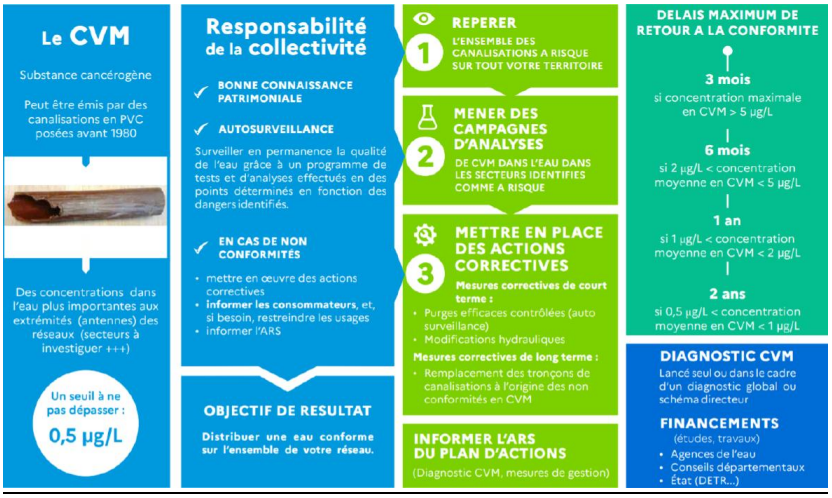
6. BILAN

6.1. Faits marquants

Les faits marquants de cette année sont :

Chlorure de Vinyle Monomère

Le 29 avril 2020 est parue l'Instruction no DGS/EA4/2020/67 modifiant l'instruction N° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Cette instruction de la DGS précise la responsabilité du PRPDE dans le cadre de la gestion de la problématique CVM. Ainsi un plan d'action doit être élaboré afin de garantir la maîtrise des CVM dans les meilleurs délais.

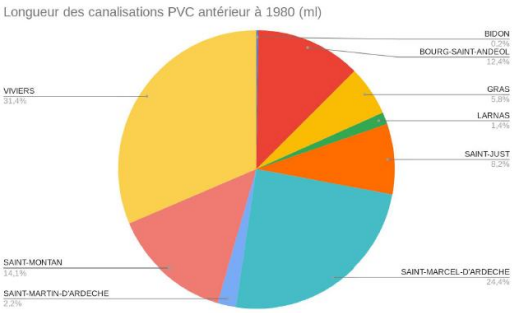


Situation de la Communauté de Commune DRAGA :

Le réseau d'eau potable de la Communauté de Communes est constitué de **87.8 kilomètres** de PVC posés avant 1980, **soit 25 % de la longueur du réseau**. Le tableau ci-dessous donne l'échantillonnage par commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Commune	Longueur des canalisations PVC antérieur à 1980 (ml)
BIDON	159,25
BOURG-SAINT-ANDEOL	10852,54
GRAS	5102,54
LARNAS	1214,05
SAINT-JUST	7218,53
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	21460,22
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	1888,43
SAINT-MONTAN	12347,25
VIVIERS	27590,86
Total général	**87833,67**



Un Plan d'actions a été établi durant l'année 2023 :

- Étude approfondie pour déterminer les canalisations présentant des temps de séjour long,
- Prélèvement et analyse des CVM sur les secteurs ciblés,
- Mise en place de solutions palliatives en fonction des résultats obtenus,
- Mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ciblées.

Etat d'avancement

La communauté de communes DRAGA à lancé en janvier 2023 l'étude de localisation du risque CVM.
Cette étude a pour but de déterminer les temps de séjour de l'eau supérieur à 48 heures dans les canalisations PVC antérieures à 1980.
La conclusion de cette étude donne qu'aucune canalisation ne présente des temps de séjour supérieurs à 48 heures.

		Entre 0 et 1h	Entre 1 et 3 h	Entre 3 et 6 h	Entre 6 et 12 h	Entre 12 et 24 h	Entre 24 et 48 h	Au-delà de 48h
Total	Linéaire (ml)	7303	17100	19841	25180	13124	4239	0
	Nombre	124	159	123	115	57	15	
Bidon	Linéaire (ml)	0	159	0	0	0	0	
	Nombre	0	1	0	0	0	0	
Bourg-Saint-Andéol	Linéaire (ml)	1330	2598	2910	2265	851	422	
	Nombre	25	29	17	13	7	2	
Gras	Linéaire (ml)	808	1087	1395	1407	493	0	
	Nombre	18	22	15	11	2	0	
Larnas	Linéaire (ml)	0	434	790	0	0	0	
	Nombre	0	3	1	0	0	0	
Saint-Just	Linéaire (ml)	291	1147	2757	2906	1296	0	
	Nombre	6	13	11	9	5	0	
Saint-Marcel	Linéaire (ml)	1258	3271	4953	6138	2818	504	
	Nombre	15	24	27	28	12	1	
Saint-Martin	Linéaire (ml)	104	1417	515	325	0	0	
	Nombre	2	12	5	2	0	0	
Saint-Montan	Linéaire (ml)	313	2642	2501	3701	2039	1311	
	Nombre	14	22	20	21	16	7	
Viviers	Linéaire (ml)	3135	4138	4019	8208	5627	2001	
	Nombre	42	32	27	30	15	5	

Figure 3 : Localisation des tronçons avec un long temps de séjour par commune

Néanmoins, en prenant en compte les incertitudes liées aux consommations des abonnés, VEOLIA a conseillé de prendre en compte les tronçons présentant des temps de séjour supérieurs à 30 heures. Ainsi des tronçons sur les communes de St Montan, Bourg Saint Andéol et Viviers ont été sélectionnés.

COMMUNE	Adresse	Diametre (mm)	Longueur (m)	Temps de sejour (h)	Pose Min	Pose Max
SAINT-MONTAN	LES TUILIERES	63	74	43,3	1978	1978
VIVIERS	LE COLOMBIER	63	1168	34,9	1970	1980
VIVIERS	ROCHERENARD	90	12	34,8	1970	1980
SAINT-MONTAN	CHAMPLONG	63	127	34,8	1978	1978
BOURG-SAINT-ANDEOL		32	255	33,2	1975	1975
VIVIERS	ROCHERENARD	50	50	32,1	1970	1980
VIVIERS	ROCHERENARD	90	314	31,6	1970	1980
VIVIERS	BALLIVETRES	63	457	31,3	1975	1975

3 secteurs sur la commune de Viviers sont ressortis positifs, soit 2 analyses montrant une valeur en CVM supérieur à 0.5 µg / l : Jarnias, Rocherenard, Ballivètres.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

En 2024, Une réunion publique a été organisée pour informer les riverains et mettre de l'eau en bouteille à leur disposition jusqu' à un retour à la normale.

Des travaux de mise en place de purges automatiques ont été réalisées sur ces 3 secteurs avec un suivi analytiques. Le secteur de Rocherenard est resté non-conforme malgré les travaux. Une étude pour le renouvellement du réseau est à programmer sur 2024-2025.

Rupture d'alimentation électrique sur la station de reprise de SERRE de BOUC	Le dimanche 21/07/2024 vers 11h30 suite à un gros orage, a eu lieu une coupure de courant sur Saint Montan. En début d'après-midi, le technicien d'astreinte Veolia contacte les agents ENEDIS de terrain, ceux-ci l'informent qu'ils n'ont toujours pas trouvé le problème. La décision est donc prise de mettre en place un groupe électrogène afin de réalimenter les pompes de reprise de Serre de Bouc et de remplir les réservoirs de Larnas et de Fontgrand afin d'alimenter le Domaine d'Imbours qui est sur sa période de d'occupation maximale. La mise en service du groupe électrogéne se fera vers 22h00 alors qu'il ne reste que 30 cm d'eau dans le réservoir de Larnas. La remise en service de la ligne électrique ne se fera qu'après une semaine d'investigation et de réparation d'ENEDIS. Durant cette semaine VEOLIA a assuré l'approvisionnement du groupe électrogène en carburant et a mis en place une surveillance renforcée des installations concernées. 

LA REFORME DES REDEVANCES

Cette réforme structurante a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Plusieurs textes d'application ont été publiés en 2024 pour préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement portant sur la performance des services.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement.

Les services, en tant qu'autorité organisatrice peuvent dès l'année 2025, et après délibération en 2024, reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur. Pour l'année 2025, cette contre-valeur correspond au taux fixé par l'agence de l'eau multiplié par le coefficient de modulation par défaut de l'année 2025 (0,2 pour l'eau, 0,3 pour l'assainissement).

Les modulations sur performance indiquées plus haut deviendront pleinement effectives en 2026, sur la base des performances constatées au terme de l'année 2024.

Enfin, cette réforme structurante des redevances s'accompagne d'une refonte des indicateurs de performance du Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) qui était supposée aboutir durant l'année 2024.

Captage du Puits des Marronniers
Fragilité du captage

Performance du réseau de distribution d'eau
Pour l'année 2024, le rendement global a légèrement augmenté passant de 75.7% à 78%.
Le plan d'action de Veolia doit être poursuivi ainsi que la poursuite du renouvellement de réseau par la CC DRAGA.

Saint Marcel d'Ardèche
La commune de Saint Marcel d'Ardèche est la dernière commune de la Communauté à présenter des canalisations en amiante ciment.
Plusieurs canalisations dont l'ossature principale est encore dans ce matériau, qui bien qu'extrêmement résistant à la corrosion, est très fragile aux variations de pression et aux passages des véhicules si la charge n'est pas suffisante.

Captage de Gogne :
La ressource de Gogne est très fragile. Elle présente une capacité de réalimentation très faible, ce qui a pour conséquence qu'à la moindre surconsommation liée à une fuite ou à un réel pic de consommation, la ressource est déficitaire. Au fur et à mesure des années, Véolia ne parvient pas à équilibrer la ressource.
Cette situation se présente de plus en plus fréquemment durant l'été.

6.2. Travaux 2024 réalisés par la CC DRAGA

Les travaux réalisés par la CC DRAGA concernent :

- le renouvellement ou l'extension du réseau d'eau potable,

- la réfection ou la réalisation d'ouvrages d'eau potable.

En 2024, le compte administratif de la CC DRAGA fait apparaître un montant de travaux équivalent à 678 910,93 euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Travaux sur le réseau

Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées *Saint Martin d'Ardèche – Rue de Leschabot*

Montant eau potable : 42 614.40€ HT

Montant eaux usées : 46 669.60€ HT



Renouvellement du réseau AEP – *Bourg Saint Andéol – Rue de la passerelle partie 1 :*

Montant : 58 112.10€ HT



Renouvellement des réseaux - ***Bourg Saint Andéol – Avenue Maréchal Leclerc – Ancien ST :***

Montant eau potable : 7 092.72€ HT

Montant eaux usées : 19 233.50€ HT

Montant eaux pluviales : 57 631.6€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Extension du réseau d'eau potable et d'eaux usées *Saint Martin d'Ardèche – RD 290 et Rue du Nord*

Montant eau potable : 31 120€ HT

Montant eaux usées : 12 945.20€ HT



Modification du réseau d'eau potable Viviers – *Bayne*

Montant eau potable : 30 755.40€ HT



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Renouvellement de la conduite d'aspiration du Puits Saint Nicolas à Viviers

Montant eau potable : 133 874€ HT



Viviers – Campagne de remplacement de compteur de marque Elster

Montant eau potable : 18 507€ HT



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Viviers – Mise en place de trois purges automatiques « CVM »



6.2.1. Travaux sur les ouvrages

Forage de l'ilette – Mise en place d'une ventilation sur l'armoire électrique

Forage de Bélieure- Essai de pompage

Montant eau potable : 38 503€ HT







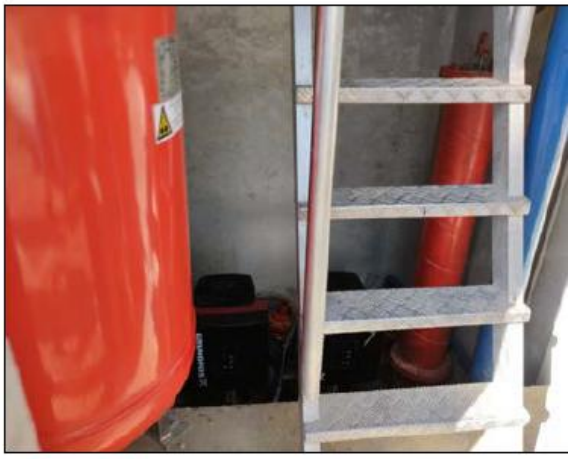
Réservoir de Saint Just d'Ardèche – mise en place d'un stabilisateur de pression

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Modification du fonctionnement de distribution de l'eau avec mise en place d'un surpresseur Viviers – *Bayne*

Montant eau potable : 30 174€ HT



Campagne d'installation de turbidimètre – Puits saint Nicolas- Bélieure- Piboulette




Réservoir de fontgrand -création d'un by-pass

Montant eau potable : 15 106€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

6.3. Etudes 2024-Projets 2025

- **Traitement de l'ammonium de l'eau de l'Ilette**

Afin de traiter l'ammonium + Fer et manganèse contenu dans l'eau de l'Ilette, un équipement est nécessaire (hypothèse de filtres à sables). Un système permettant de piéger le sable est également à étudier.

- **Nouveau forage à Bélieure :**

Dans le cadre du projet d'interconnexion avec le Syndicat du FAY et le SIVOM Olivier de Serres, la CC DRAGA souhaite poursuivre ses investigations.

- **Etude réseaux Viviers-D 86**

Diagnostic des réseaux humides en vue de la programmation de la réfection de la départementale par le département.

- **Poursuite de l'étude sur les CVM**
- **Saint Just d'Ardèche-Rue de la Poste**

Etude du renouvellement des réseaux dans le cadre des priorités identifiés au SDAC.

- **BSA- Avenue de la Gare**

Etude du renouvellement des réseaux dans le cadre des priorités identifiés au SDAC et du programme de réaménagement du quartier par la commune.

- **BSA- Rue de la Passerelle**

Etude du renouvellement du réseau dans le cadre du programme de réaménagement du quartier par le bailleur ADIS.

- **BSA- Rue Ramade**

Etude du renouvellement des réseaux dans le cadre des priorités identifiés au SDAC et du programme de réaménagement par la commune.

- **Viviers – Avenue Lamarque**

Etude du renouvellement des réseaux dans le cadre des priorités identifiés au SDAC et du programme de réaménagement par la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE



7. ANNEXES



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs

Selon l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales

	2020	2021	2022	2023	2024
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (u)	19 300	19 330	19 333	19 331	19 471
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (€\m³)	2,18	2,24	2,32	2,39	2,70
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	1	1	1	1	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100,00	100,00	97,78	100,00	100,00
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques %	100,00	100,00	98,95	100,00	98,23
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ND)	114	116	114	114	110
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	75,7	79,4	79,0	75,7	78,0
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	3,28	2,93	3,17	3,39	3,21
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	3,20	2,63	2,77	3,21	2,79
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,88	0,91	0,73	0,50	0,46
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	100	100	100	100	100
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	38,00	1 937,00	2 431,00	0,00
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u./1000 ab.)	2,32	3,38	2,66	3,39	0,48
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (%)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,18	2,38	2,26	2,48	2,96
P155.1 - Taux de réclamations (u./1000 ab.)	1,82	1,99	0,79	1,55	3,92

(*) Données collectivités

	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés					
VP.056 - Nombre d'abonnés (u)	9 907	10 051	10 162	10 318	10 467
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées (u)	23	34	27	35	5
Financier					
DC.195 - Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	38,00	1 937,00	2 431,00	0,00
VP.182 - Encours total de la dette	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.183 - Epargne brute annuelle	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€)	118 349	88 098	90 749	107 186	130 698
VP.185 - Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (€)	3 720 262	3 704 358	4 016 710	4 318 251	4 414 391

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

	2020	2021	2022	2023	2024
Qualité d'eau					
VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (u)	80	84	90	89	90
VP.127 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes (u)	0	0	2	0	0
VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (u)	81	83	95	101	113
VP.129 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	0	1	0	2
Réseau					
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements (m)	374 857	376 628	377 265	377 891	378 050
VP.059 - Volume produit (m³)	1 802 422	1 760 257	1 816 677	1 822 036	1 750 348
VP.060 - Volume importé (m³)	0	0	0	0	0
VP.061 - Volume exporté (m³)	182 812	158 902	180 383	202 126	180 986
VP.062 - Volume prélevé (m³)	1 802 422	1 760 257	1 816 677	1 822 036	1 751 778
VP.220 - Volume de service du réseau (m³)	8 896	38 007	51 503	22 557	55 555
VP.221 - Volume consommé sans comptage (m³)	3 230	3 040	3 160	3 140	2 870
ICGPR - Plan des réseaux					
VP.141 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur) (m)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux (ND)	10	10	10	10	10
VP.237 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux (ND)	5	5	5	5	5
ICGPR - Inventaire des réseaux					
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux (ND)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (ND)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00
ICGPR - Autres éléments de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux					
VP.242 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes (ND)	10	10	8	8	0
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants (ND)	10	10	10	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (ND)	4	6	6	6	10
VP.245 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique (ND)	10	10	10	10	10
VP.246 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau (ND)	10	10	10	10	10
VP.247 - Localisation des autres interventions (ND)	10	10	10	10	10
VP.248 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (ND)	10	10	10	10	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (ND)	5	5	5	5	5

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

7.2. Patrimoine du service

	Viviers	Secteur « canton de Bourg-St-Andéol »
Communes concernées	Viviers	Bidon - Bourg-St-Andéol – Gras – Larnas - St-Just-d'Ardèche - St-Marcel-d'Ardèche - St-Martin-d'Ardèche - Saint-Montan - Viviers
Ressources	Bélieure Ile Saint Nicolas	Gérige Gogne Fraou Marroniers Piboulette Ilette
Réservoirs et bâche de reprise 	Paurière (100 m³) Valfleury (50 m³) Réservoir principal (2x750 m³) **Capacité totale de stockage : 1 650 m³** *Note :* *Serre de Brion (200 m³) – désaffecté en cours d'année 2023 et restitué à la commune* Baynes (100 m³) *désaffecté en cours d'année 2024 et restitué à la commune*	Campane (200 m³) Fraou (500 m³) Font Grand (400 m³) Gras (100 m³) Béarnaise (1 000 m³) La Bégude (200 m³) La Morelle (1 000 m³) La Rochette (200 m³) Larnas (600 m³) Montjau (100 m³) Saint Joseph (500 m³) Saint Just (200 m³) Alliberts (500 m³) Escrouzilles (200 m³) Reynouards (400 m³) Relais TV (750 m³) Gogne (20 m³) Galibert (840 m³) Gérige (1 200 m³) Serre du Bouc (400 m³) Parot (50 m³) **Capacité totale de stockage : 9 360 m³[1]**
Stations de reprise	Baynes Paurière Valfleury	Parot Gérige Piboulette Fraou Serre du Bouc Font Grand Montjau (hors service) Galibert Gogne
Linéaire de réseau (hors branchements et ouvrages hydraulique)	**377 km**	

[1] Ne sont pas comptabilisés les volumes suivants : Serre de Brion (200 m3), reprise de Paurière (50 m3), Gogne (20 m3)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

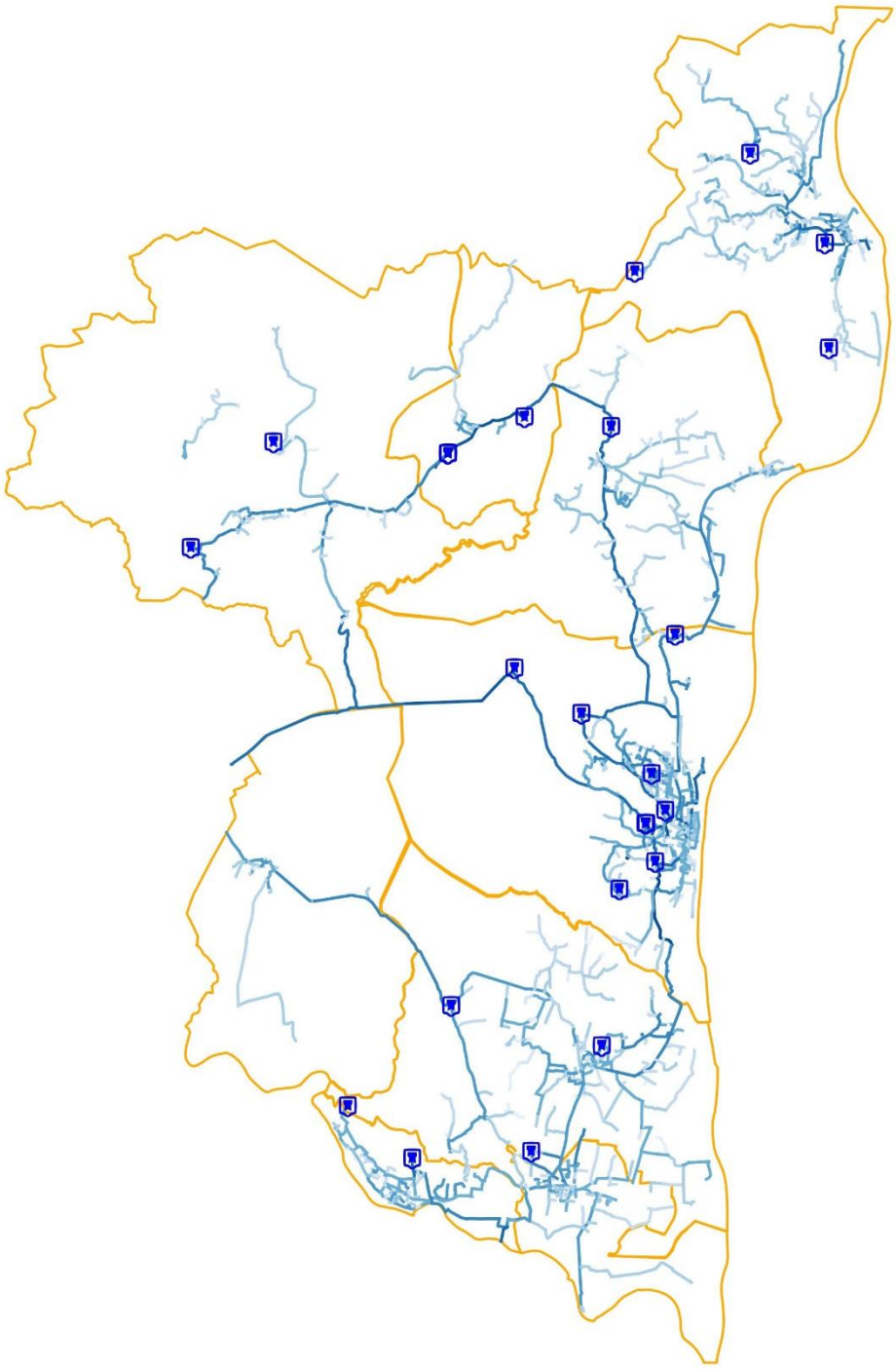
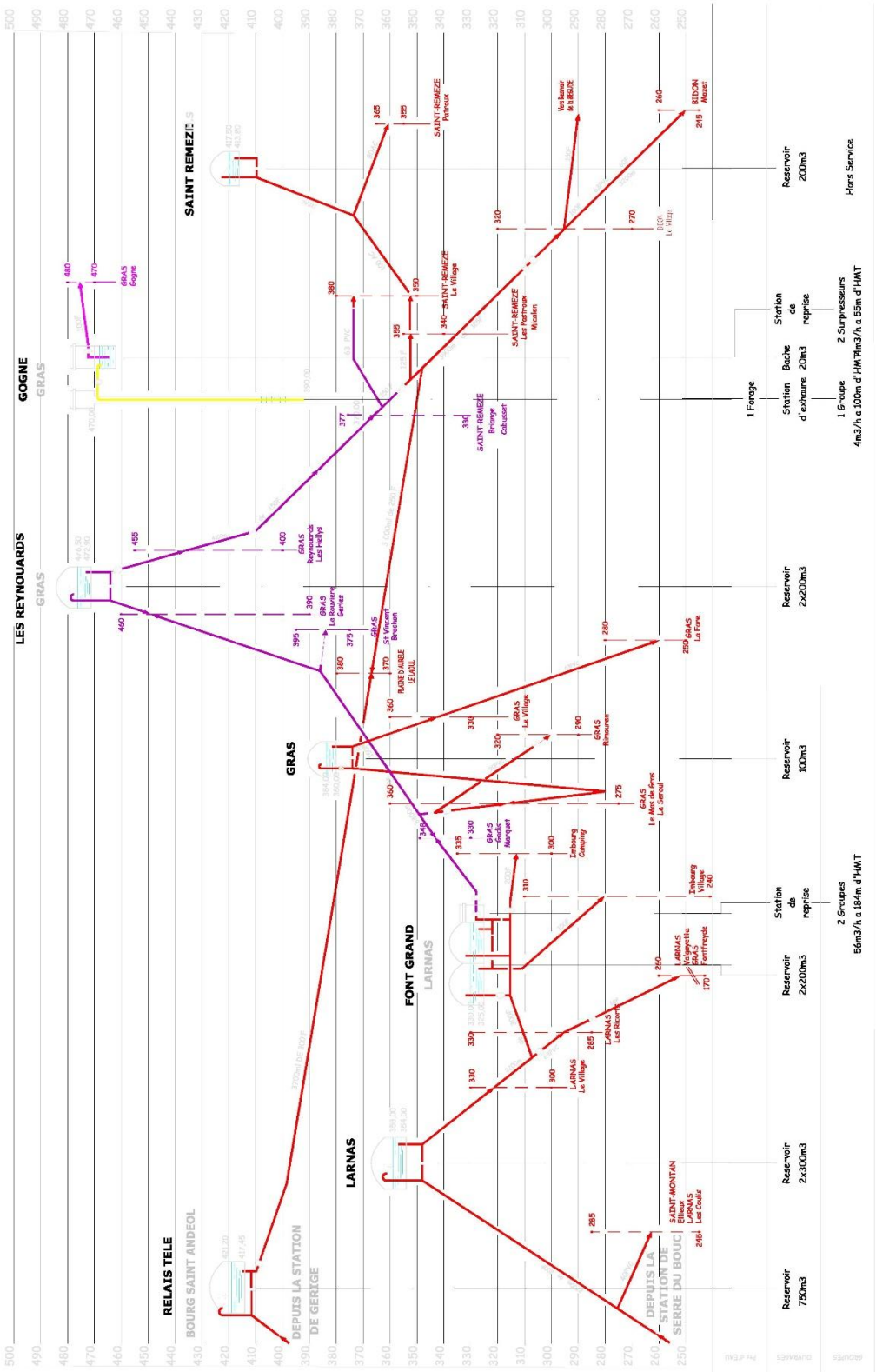


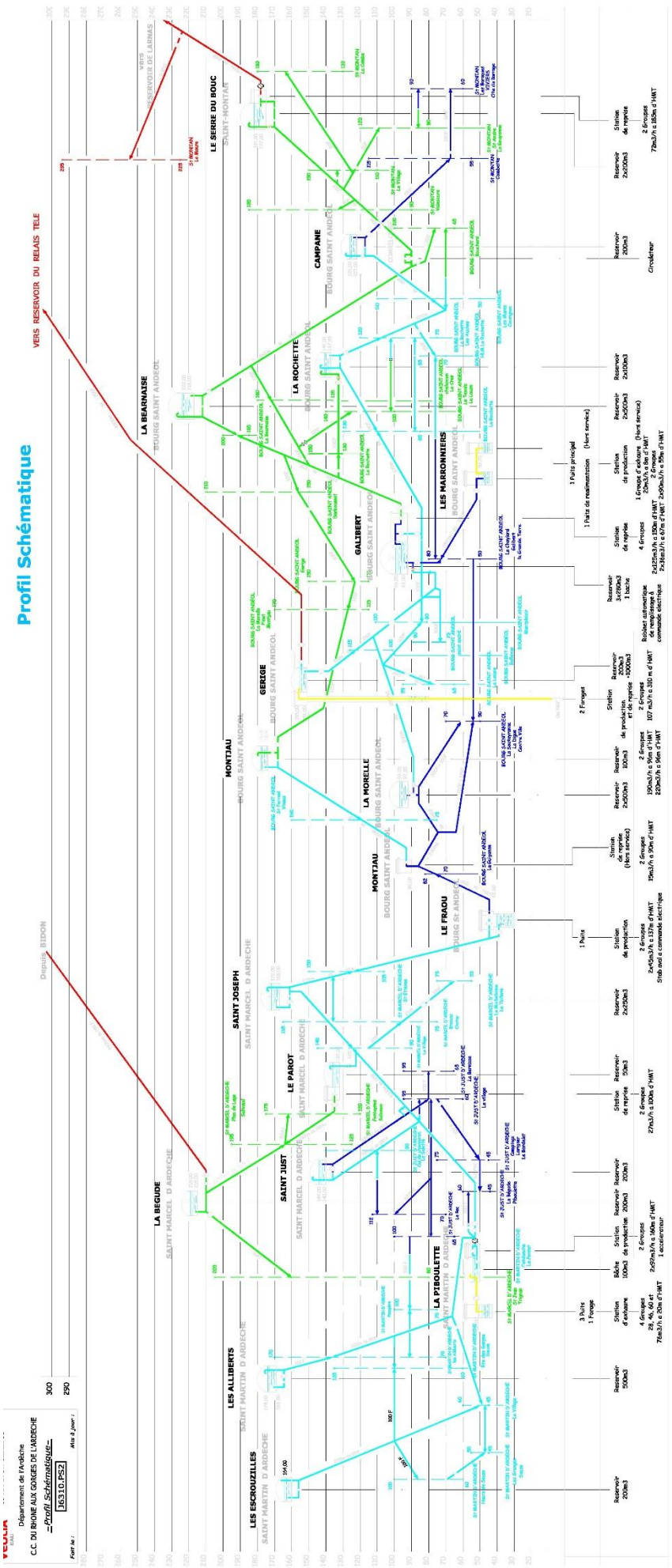
Figure 13 : carte de localisation du patrimoine du service

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

7.3. Synoptique du réseau



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

7.4. Délibérations annexes

14/03/2024	2024-026	Budget Service des Eaux - Approbation Compte de Gestion 2023
14/03/2024	2024-027	Budget Service des Eaux - Approbation du compte administratif 2023
14/03/2024	2024-028	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget Service des Eaux
11/04/2024	2024-050	Budget primitif 2024 - Eau potable
11/04/2024	2024-057	Autorisation de prise en charge tout au long de l'année 2024 de certaines dépenses du budget Alimentation en Eau Potable par le budget principal et remboursement de ces dernières en fin d'année
11/04/2024	2024-062	Eau potable – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCDRAGA
11/04/2024	2024-063	Eau potable – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la pose de débitmètres sur le territoire de la CC DRAGA
11/04/2024	2024-064	Réseaux humides– Saint-Just d'Ardèche – Lotissement le Petit Nice Rétrocession des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales à la CCDRAGA.
20/06/2024	2024-085	Eau potable – Financement des études préalables relatives au forage à créer à Viviers sur le site de Bélieure
20/06/2024	2024-086	Eau potable – Rapport annuel du délégataire 2023
19/09/2024	2024-105	Budget EAU – Décision modificative n°1
19/09/2024	2024-110	Eau potable – Rapport sur le prix et la qualité de service 2023
19/09/2024	2024-112	Eau potable et assainissement – Engagement de la CCDRAGA à intégrer dans les réseaux publics les réseaux humides du lotissement les Claux à Saint Montan
19/09/2024	2024-113	Eau potable et assainissement – Demande de subvention relative à la réfection des réseaux humides et de la mise en séparatif de la rue de la poste à Saint Just d'Ardèche (DETR et Agence de l'eau)
28/11/2024	2024-126	Réforme des redvances de l'agence de l'eau - fixation des contres-valeurs au titre des redevances pour performance des réseaux d'eaux et pour performance des systèmes d'assainissement
28/11/2024	2024-127	Eau potable : Avenant n°4 au contrat de concession du service public de l'eau potable avec la société Véolia Eau
28/11/2024	2024-128	Demande de subvention relative à la réfection des réseaux humides et de la mise en séparatif secteur de l'Eglise et de la chapelle Sainte Polycarpe à BSA (DETR et agence de l'eau)
28/11/2024	2024-140	Règlement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets - Budget EAU

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE8-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 14 Mars 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35 Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain** **Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)** **Absent :**
Délibération N° 2024-026	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Service des Eaux (40802) - Approbation Compte de Gestion 2023

Madame la vice-présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du service des Eaux 2023 par le comptable assignataire. Elle précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du service des Eaux 2023. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE8-BF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que les données du compte de gestion Service des Eaux 2023 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif Service des Eaux 2023

- **APPROUVE** le compte de gestion Service des Eaux 2023 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE8-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 14 Mars 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain** **Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)** **Absent : /** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL (procuration de Mme SAUJOT BEDIN)**
Délibération N° 2024-027	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Service des Eaux - Approbation du compte administratif 2023

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2023 du budget du service des Eaux, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE8-BF

Pour le budget du service des Eaux de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 059 186.62	1 142 676.72	3 201 863.34
	Titres de recettes émis	1 143 690.78	1 005 734.25	2 149 425.03
	Réductions de titres	-	65 494.88	65 494.88
	Restes à réaliser	95 730.39		95 730.39
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	2 059 186.62	1 142 676.72	3 201 863.34
	Mandats émis	961 868.39	828 864.78	1 790 733.17
	Annulations de mandats	-	52 495.22	52 495.22
	Restes à réaliser	413 101.50		413 101.50
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	181 822.39	163 869.81	345 692.20
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	317 371.11	-	317 371.11
RESULTAT REPORTE	Excédent	591 792.90	274 676.72	866 469.62
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	456 244.18	438 546.53	894 790.71
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2023 du budget du service des Eaux de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2023 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2023 du budget du service des Eaux est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Président de séance,
Martine MATTEI

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE8-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 14 Mars 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain** **Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)** **Absent :**
Délibération N° 2024-028	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget Service des Eaux

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent d'exploitation de 438 546.53 €

➢ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE8-BF

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche BUDGET SERVICE EAUX - 40802	2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	163 869.81
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	274 676.72
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**438 546.53**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	773 615.29
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-317 371.81
Besoin de financement = e + f	**0.00**
AFFECTATION (2) = d.	**438 546.53**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	**0.00**
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**200 000.00**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	**238 546.53**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 18/04/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE 2-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)**
Délibération N° 2024-050	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Primitif 2024 - Eau Potable

Vu

- l'avis favorable de la commission finances en date du 26 Mars 2023,
- les propositions faites par Madame SALVI Vice-Présidente en charge des finances,

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2024 eau potable qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1 101 546.53 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 128 342.21 €

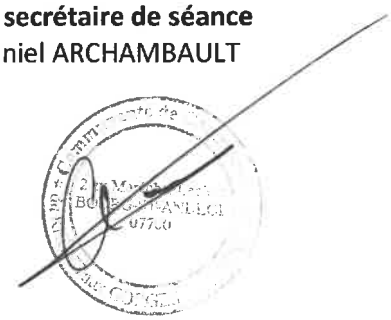
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE 2-BF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

- **approuve** le budget primitif 2024 du budget eau potable.

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 16/04/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)**
Délibération N° 2024-057	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Autorisation de prise en charge tout au long de l'année 2024 de certaines dépenses du budget Alimentation en Eau Potable par le budget principal et remboursement de ces dernières en fin d'année

Madame Salvi, vice-Présidente en charge des finances propose pour des raisons pratiques, que le budget principal prenne en charge tout au long de l'année 2024 les frais de personnel ainsi que les factures liées notamment à la téléphonie, l'affranchissement, et autres menues dépenses du service AEP.

A cet effet des crédits sont ouverts dans les budgets primitifs AEP et Principal, le remboursement sera donc au maximum de 72700 €, ventilés entre les comptes 6215 et 6287 du budget AEP en dépenses, et les comptes 70841 et 70872 du budget principal en recettes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Ce remboursement s'effectuera au vu d'un état récapitulatif établi en fin d'année, détaillant les dépenses et les recettes imputables au budget AEP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition de Madame la Vice-Présidente
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tout document

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 16/04/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)**
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	
Délibération N° 2024-062	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Eau potable – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCDRAGA

Vu

- La délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable,

Considérant

- La demande des communes de Vallon Pont d'Arc et Lagorce sollicitant la Communauté de communes DRAGA pour réaliser une interconnexion entre le réseau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

de la CCDRAGA et leurs réseaux communaux, afin de permettre un apport d'eau depuis la CCDRAGA,

- La mise en service de la ressource de l'Ilette à Saint-Marcel d'Ardèche en 2021,
- Les évolutions démographiques projetées dans le cadre du PLUi-h à l'horizon 2025 ;
- La nécessite, pour répondre à la demande des communes de Lagorce et Vallon Pont d'Arc de :
    - De mettre à jour le fonctionnement du réseau et de ses installations pour disposer d'une vision actualisée de son fonctionnement,
    - Vérifier l'adéquation des infrastructures existantes de la CCDRAGA avec les besoins de ces deux communes et de ses propres besoins,
    - Etudier les scénarios de renforcement envisageables.

Il est proposé d'actualiser le schéma de directeur de l'alimentation en eau potable. Le coût de la mission est de 36 875 € HT, qui pourrait être financé de la manière suivante :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en € HT
Agence de l'eau	40%	14 750 € HT
CC DRAGA – Vallon Pont d'Arc et Lagorce	60%	22 125 € HT
	TOTAL	**36 875 € HT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 16/04/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)**
Délibération **N° 2024-063**	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Eau potable – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la pose de débitmètres sur le territoire de la CC DRAGA

Vu

- La délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable,

Considérant

- Les travaux programmés par la Communauté de communes DRAGA consistant en la pose de quatre débitmètres sur le réseau d'eau potable de la Communauté de

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

communes DRAGA sur les communes de Gras, Bourg-Saint-Andéol et Bidon afin de mieux identifier les pertes en eau,

- Le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 27 072,94 euros HT,
- Les possibilités de financement de ce projet, offertes par l'Agence de l'Eau,
- Le plan de financement projeté :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en € HT
Agence de l'eau	40%	10 829, 17 €
CC DRAGA (autofinancement)	60%	16 243, 77 €
	TOTAL	**27 072,94 € HT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 16/04/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 11 Avril 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)**
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	
Délibération N° 2024-064	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Réseaux humides– Saint-Just d'Ardèche – Lotissement le Petit Nice Rétrocession des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales à la CCDRAGA.

Considérant

- Que la Communauté de Communes est compétente pour l'exploitation des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales sur son territoire,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

- Que l'association syndicale « le Petit Nice » a saisi la Communauté de Communes pour la rétrocession des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales situés «lotissement le Petit Nice » à Saint-Just d'Ardèche,
- Que les espaces communs sont aujourd'hui la propriété de la société Evolim, et par conséquent, que les réseaux relèvent également de sa propriété,
- Que, conformément à la demande de la Communauté de Communes, les inspections ont été réalisées par une entreprise compétente en la matière sous contrôle des délégataires et de la CCDRAGA.
- Que les tests préalables à une intégration de ce réseau dans le patrimoine de la Communauté de Communes ont été exécutés avec succès.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la rétrocession gratuite, par la société EVOLIM, des éléments souterrains d'eaux potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales situés sous la voirie « Lotissement le Petit Nice » à Saint-Just d'Ardèche ainsi que sous parcelles privées,
- **Approuve** la rétrocession au profit de la CCDRAGA de la parcelle occupée par un poste de relevage des eaux usées ; à détacher de la parcelle A 1782,
- **Dit** que les servitudes privées pour le passage des réseaux seront constituées si elles ne sont pas actuellement en place,
- **Dit** qu'en cas de refus d'un propriétaire privé pour supporter une servitude, la rétrocession ne pourra pas avoir lieu,
- **Dit** que cette rétrocession et la cession de la parcelle supportant le poste de relevage ne pourront avoir lieu que si la voirie est rétrocédée à la Commune de Saint-Just d'Ardèche,
- **Dit** que cette rétrocession et cette cession s'effectueront à l'euro symbolique,
- **Accepte** l'incorporation de ce réseau dans l'inventaire de la Communauté de Communes pour les valeurs suivantes :
    - Alimentation en eau potable : 30 700 € HT
    - Assainissement collectif : 57 600 € HT
    - Pluvial (Budget général) : 77 700 € TTC
- **Autorise** Madame Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer le protocole de rétrocession avec la société EVOLIM, l'acte notarié et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 26.06.2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 20 juin 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) – CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) – RIEU Roland (procuration à JP. CROIZIER) - LANDRAUD Maryline (procuration à JF. COAT) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - SAPHORES Pierre (procuration à F. LEBRETON)** **Absents non excusés : ORENES LERMA José - PELOZUELO Christiane**
Délibération **N° 2024-085**	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Eau potable – Financement des études préalables relatives au forage à créer à Viviers sur le site de Bélieure

Vu

- La délibération n°2022-112 B du 10 novembre 2022 approuvant l'accord-cadre relatif à l'alimentation en eau potable du Syndicat du FAY et du Syndicat Oliviers de Serres,
- La délibération n°2022-136 du 15 décembre 2022 relative à la demande de subvention pour la réalisation d'une étude en vue de créer un nouveau forage sur le site de Bélieure à Viviers,

Considérant

- Que les études préalables permettent de déterminer les besoins des différentes parties (CCDRAGA, Syndicat du FAY et Syndicat Olivier de Serres), de vérifier la capacité de la ressource, d'étudier différents scénarios techniques,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

- Qu'elles concernent précisément : les études préliminaires, les études d'avant-projet et les essais de pompage sur les équipements existants,
- Que les études ont été lancées en 2023 et sont toujours en cours,
- Que le montant estimatif des dépenses est de 75 000 € HT,
- Que l'accord-cadre prévoyait que le coût des études serait répercuté au Syndicat du FAY et au Syndicat Olivier de Serres au prorata des consommations projetées, arrêtées après les études, déduction faite des subventions obtenues,
- Que l'accord-cadre prévoyait aussi que le coût des études à appliquer seront ceux obtenus au stade DGD,
- Que les études ont permis d'affiner les besoins, notamment ceux de la CCDRAGA à l'horizon 2050,
    - CCDRAGA : 374 125 m^3
    - Syndicat du FAY : 202 000 m^3
    - Syndicat Olivier de Serres : 149 650 m^3

Il est proposé de fixer le financement des études préliminaires de la manière suivante :

- CCDRAGA : 50%
- Syndicat du FAY : 25%
- Syndicat Olivier de Serres : 25%

Les modalités du montage financier sont fixées dans la convention de financement annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de la répartition du financement des études préalables de la manière suivante :
    - CCDRAGA : 50%
    - Syndicat du FAY : 25%
    - Syndicat Olivier de Serres : 25%
- **Valide** le projet de convention joint en annexe de la délibération,
- **Autorise** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches et adopter toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av. Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET-TABARDEL

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
Cours Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 26.06.2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 20 juin 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) – CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) – RIEU Roland (procuration à JP. CROIZIER) - LANDRAUD Maryline (procuration à JF. COAT) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - SAPHORES Pierre (procuration à F. LEBRETON)** **Absents non excusés : ORENES LERMA José - PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2024-086	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Eau potable – Rapport annuel du délégataire 2023

Vu

- L'article L 3131-5 du Code de la commande publique relatif à la production, par le concessionnaire, d'un rapport annuel retraçant son activité, et permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,
- L'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales portant sur l'obligation d'examen en conseil communautaire du rapport du délégataire,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Considérant

- Que le délégataire du service public d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes est la société VEOLIA Eau,
- Que le rapport du délégataire a été transmis à la Communauté de communes DRAGA en date du 1er juin 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend** acte de la présentation du rapport annuel 2023 du délégataire de l'alimentation en eau potable,
- **Autorise** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET-TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 27/09/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 32	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le douze septembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	***Titulaires présents :*** **ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte,** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: BERRAUD Yves, LEBRETON Frédéric, GUINAULT Thérèse, GUERIN Patrick, BOF Monique, HALLYNCK Dominique, TRIOMPHE Sylvain.** **Absents : LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2024-105	***Votes*** : - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Budget Eau – Décision modificative n°1

Vu

- la délibération n°2024-050 du 11/04/2024 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2024,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Considérant,

- Le vote du budget eau en date 11 avril 2024 ;
- L'approbation de la convention en date du 20 juin 2024 relative à des cofinancement avec 2 syndicats définissant précisément la répartition ;
- Les règles de la comptabilité publiques ;

Madame la Vice-Présidente chargée des finances indique que certains crédits sont insuffisants au niveau du budget Eau elle propose donc d'opérer certains ajustements conformément au principe d'équilibre du budget ;

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de réaliser les modifications indiquées ci-dessous :

07042	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	DM n°1 2024
Code INSEE	BUDGET SERVICE EAUX - 40802	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Budget Eau - Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458101-911 : Fourniture d'eau potable - Syndicat du FAY (1)	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : Fourniture d'eau potable - Syndicat du FAY (1)	**0.00 €**	**12 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-458102-911 : Fourniture d'eau potable - Syndicat Olivier de Serres (1)	0.00 €	14 650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458102 : Fourniture d'eau potable - Syndicat Olivier de Serres (1)	**0.00 €**	**14 650.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-458201-911 : Fourniture d'eau potable - Syndicat du FAY (1)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 458201 : Fourniture d'eau potable - Syndicat du FAY (1)	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**12 000.00 €**
R-458202-911 : Fourniture d'eau potable - Syndicat Olivier de Serres (1)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 650.00 €
TOTAL R 458202 : Fourniture d'eau potable - Syndicat Olivier de Serres (1)	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**14 650.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**26 650.00 €**	**0.00 €**	**26 650.00 €**
Total Général		**26 650.00 €**		**26 650.00 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la décision modificative telle que présentée par Madame la Vice-Présidente

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 27/09/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 19 septembre 2024	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 32	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le douze septembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	***Titulaires présents :*** **ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte,** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: BERRAUD Yves, LEBRETON Frédéric, GUINAULT Thérèse, GUERIN Patrick, BOF Monique, HALLYNCK Dominique, TRIOMPHE Sylvain.** **Absents : LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane**
Délibération **N° 2024-110**	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Eau potable – Rapport sur le prix et la qualité de service 2023	

Vu

- Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales, relatifs au rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, et sur ses modalités de présentation,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Considérant

- Que Madame la Présidente de la Communauté de communes doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable,
- Que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,
- Que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Prend** acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.
- **Autorise** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 27/09/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 19 septembre 2024	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 32	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le douze septembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	***Titulaires présents :*** **ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: BERRAUD Yves, LEBRETON Frédéric, GUINAULT Thérèse, GUERIN Patrick, BOF Monique, HALLYNCK Dominique, TRIOMPHE Sylvain** **Absents : LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane**
Délibération **N° 2024-112**	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Eau potable et assainissement – Engagement de la CCDRAGA à intégrer dans les réseaux publics les réseaux humides du lotissement les Claux à Saint-Montan	

Vu

- La délibération n°2019-072 du 20 juin 2019, portant sur la mise en place d'un protocole de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Considérant

- Le projet d'aménagement porté par la SCP HLM du Vivarais relatif à la création d'un lotissement de 7 lots pour la construction de 15 logements,
- Que les travaux d'aménagement du lotissement ont été réalisés par la SCP HLM du Vivarais,
- Que la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux a été déposée,
- Que les travaux de viabilisation interne du lotissement ont été effectués conformément aux prescriptions du protocole de rétrocession adopté par la CCDRAGA par délibération le 20 juin 2019 portant sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- Que la commercialisation est en cours pour les lots à bâtir,
- Que le macro-lot vient de faire l'objet de l'obtention d'un permis de construire et que les travaux de construction de ce lot ne sont pas encore réalisés,
- Que la commune de Saint-Montan est d'accord pour intégrer la voirie et les espaces communs dans son domaine public, mais seulement une fois que les travaux du macro-lot seront terminés,
- Que la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales au bénéfice de la CCDRAGA sera concomitante à la rétrocession de la voirie et des espaces communs auprès de la commune,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** que les réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales soient rétrocédés à la CCDRAGA de manière gratuite,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

- **Dit** que cette rétrocession ne se fera que si la commune de Saint-Montan accepte la rétrocession de la voirie et des espaces communs, au plus tard après les travaux du macro-lot,
- **Dit** que la rétrocession fera l'objet d'un protocole signé entre la CCDRAGA et l'Association Syndicale Libre à constituer et sera validé par une nouvelle délibération du conseil communautaire, et que dans ce cadre, le dossier des ouvrages exécutés devra être remis à la CCDRAGA,

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 27/09/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 32	L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. ***Titulaires présents :*** **ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: BERRAUD Yves, LEBRETON Frédéric, GUINAULT Thérèse, GUERIN Patrick, BOF Monique, HALLYNCK Dominique, TRIOMPHE Sylvain** **Absents : LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane**
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	
Délibération N° 2024- 113	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Eau potable et assainissement demande de subvention relative à la réfection des réseaux humides et de la mise en séparatif de la rue de la poste à Saint Just d'Ardèche DETR et Agence de l'Eau

Considérant

- Que la rue de la Poste à Saint-Just d'Ardèche est identifiée comme prioritaire dans le programme de travaux du schéma directeur d'assainissement collectif en cours d'approbation,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

- Que les travaux concernés se déploient rue de la Poste et une partie de la rue des Jardins,
- Que le projet concerne le renouvellement du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement collectif avec la mise en séparatif des eaux pluviales selon le programme suivant :
    - Réfection du réseau d'assainissement unitaire actuellement dégradé avec remise en conformité des branchements particuliers (décentrage, déboitement, fissures, avec certains tronçons en amiante),
    - Réfection du réseau d'eau potable actuellement ancien et vétuste et mise en conformité des branchements particuliers,
    - Création d'un réseau d'eaux pluviales qui sera raccordé au réseau existant en aval,
- Que les travaux sont programmés en 2025,
- Que le coût total du projet est estimé à 297 866,79 € HT selon le détail ci-après :

Eaux usées	134 369,99 € HT
Eau potable	81 714,23 € HT
Eaux pluviales	51 934,85 € HT
Essais de compactage, contrôle et passage caméra	24 121, 72 € HT
Honoraires, imprévus et divers	5 726,00 € HT
TOTAL	**297 866,79 € HT**

- Les possibilités de financement de ce projet offertes par l'Etat via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (12ième programme) et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Le plan de financement défini de la manière suivante :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en €
Agence de l'Eau RMC	30%	89 360,04 €
Etat (DETR)	40 %	119 146,71 €
CC DRAGA (autofinancement)	30 %	89 360,04 €
TOTAL		**297 866,79 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide de l'Etat via l'Agence de l'Eau et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 09/12/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 28 novembre 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 27 - votants : 33	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAUJOT BEDIN Bénédicte** **Absents excusés ayant donné procuration Mme MARCE Emilie (procuration à M. BEAU Jacky) ; Mme Bof Monique (procuration à Mme Françoise Gonnet Tabardel) ; Mme GUINAULT Thérèse (procuration à M. GUERIN Patrick) ; MATHON Christophe (procuration à M. DROUARD Michel) ; ORENES LERMA (procuration à Mme PUJUGUET Brigitte) ; SAPHORES Pierre (procuration à Mme MATTEI Martine).** **Absents non excusés LANDRAUD Maryline, TRIOMPHE Sylvain.**
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	
Délibération N° 2024-126	***Votes*** : - Pour :29 - Contre :2 (MM Coat, Hallynck) - Abstentions :2 (MM Laurent, Pelozuelo)

Objet : Eau potable et assainissement : Réforme des redevances de l'Agence de l'eau - fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour performance des réseaux d'eaux et pour performance des systèmes d'assainissement

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Vu

- L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de Finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau, qui instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance des systèmes d'assainissement collectif,
- Le décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public,
- L'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- La délibération n°2024-19 du 27 juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée- Corse portant sur le projet de taux des redevances des années 2025 à 2030 et la saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,
- Le contrat de concession du service public de l'eau potable entre la CCDRAGA et la société Véolia Eau, en date du 1er janvier 2018, valable jusqu'au 31 décembre 2029,
- Le contrat de concession du service public de l'assainissement collectif entre la CCDRAGA et la société SAUR, en date du 1er juillet 2018, valable jusqu'au 31 décembre 2029,
- La convention de facturation entre la société SAUR et la société Véolia pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif,

Considérant

- Que la Communauté de communes DRAGA, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, est désormais assujettie à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement,
- Que ces nouvelles redevances remplacent les précédentes redevances « pollution » et « modernisation » auparavant collectées directement par le délégataire auprès des abonnés pour le compte de l'agence de l'eau.
- Qu'il convient de répercuter le montant de ces deux redevances auprès de chacun des usagers via la facture d'eau potable, sous la forme d'un supplément de prix, appliqué au coût du m^3 d'eau potable consommée en ce qui concerne la redevance « performance des réseaux d'eau potable » et appliqué au coût du m^3 assaini en ce qui concerne la redevance « performance des systèmes d'assainissement »,
- Qu'il appartient au délégataire de l'eau potable, la société Véolia Eau, de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément de prix,
- Qu'il appartient ensuite au délégataire de reverser les sommes perçues à la CCDRAGA, qui reversera ensuite les redevances à l'Agence de l'eau,

Il est précisé que les suppléments de prix seront répercutés aux usagers dès le 1er janvier 2025. Les sommes perçues par la CCDRAGA ne seront reversées à l'Agence de l'eau qu'à compter de 2026.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Le montant des redevances est calculé en fonction du volume d'ea[illegible] service d'eau potable et d'assainissement collectif, d'un tarif fixé [illegible] des coefficients de modulation propres à chaque collectivité hormis en 2025 où ils sont forfaitaires. Ces coefficients de modulation prennent en compte la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **Après en avoir délibéré avec 29 voix pour, 2 voix contre (MM Coat, Hallynck) et 2 abstentions (MM Laurent, Pelozuelo)**

➢ **FIXE** le montant de la contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable répercutée à chaque usager sous la forme d'un supplément de prix au m^3 d'eau consommée à :

2025	2026	2027
0,011 € HT/m^3	0,045 € HT/m^3	0,091 € HT/m^3

➢ **FIXE** le montant de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement répercutée à chaque usager sous la forme d'un supplément de prix au m^3 d'eaux usées assainies à :

2025	2026	2027
0,010 € HT/m^3	0,033 € HT/m^3	0,062 € HT/m^3

➢ **PRÉCISE** que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5,5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement,

➢ **PRECISE** que ces suppléments de prix pourront être révisés si nécessaire en fonction de la performance de chacun des services,

➢ **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 09/12/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 28 novembre 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents :27 - votants : 33	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAUJOT BEDIN Bénédicte** **Absents excusés ayant donné procuration Mme MARCE Emilie (procuration à M. BEAU Jacky) ; Mme Bof Monique (procuration à Mme Françoise Gonnet Tabardel) ; Mme GUINAULT Thérèse (procuration à M. GUERIN Patrick) ; MATHON Christophe (procuration à M. DROUARD Michel) ; ORENES LERMA (procuration à Mme PUJUGUET Brigitte) ; SAPHORES Pierre (procuration à Mme MATTEI Martine).** **Absents non excusés LANDRAUD Maryline, TRIOMPHE Sylvain.**
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	
Délibération N° 2024-127	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Eau potable – Avenant n°4 au contrat de concession du service public de l'eau potable avec la société Véolia Eau

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Vu

- L'article L 1411-6 du Code général des collectivités ter
modifications du contrat de délégation de service public par voie d'avenant,
- La délibération n°2017-117 du Conseil communautaire portant sur l'approbation de la société Véolia Eau comme concessionnaire du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31.12.2029, soit une durée de 12 ans,
- La délibération n°2021-108 du Conseil communautaire portant sur l'approbation de l'avenant n°1 du contrat de concession avec la société Véolia Eau,
- La délibération n°2022-134 du Conseil communautaire portant sur l'approbation de l'avenant n°2 du contrat de concession,
- La délibération n°2023-140 du Conseil communautaire portant sur l'approbation de l'avenant n°3 du contrat de concession,

Considérant

- La nécessité de modifier ce contrat pour y ajouter ou préciser plusieurs éléments portant sur :
    - L'intégration de la borne monétique posée à Bourg-Saint-Andéol dans le périmètre du contrat, destinée à la prise d'eau sur le réseau par les professionnels, associations, collectivités,
    - La modification de l'obligation de renouvellement des compteurs de plus de 15 ans, actuellement annuelle, en un lissage sur la durée du contrat pour que l'objectif soit atteint en fin de contrat,
    - La création de pénalités si non atteinte de cet objectif, suivi annuellement et en fin de contrat,
    - La création d'un fonds de valorisation où seront versées les pénalités dues par le délégataire,
    - Le renouvellement anticipé des compteurs de marque ELSTER posés à Viviers en 2015, 2016 et 2017, pris en charge directement par la CCDRAGA par bon de commande,
    - La modification des conditions de relève et de facturation,
    - La mise à jour de l'inventaire et du plan de renouvellement, conséquence directe de la mise en place de nouveaux équipements sur le service,
    - La correction d'anomalies dans la rédaction du contrat : formule de révision, modalités de révision des dotations de renouvellement patrimonial et fonctionnel et des travaux sur bordereau des prix.

Il est précisé que ces modifications n'entraînent pas d'impact sur le prix de l'eau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le projet d'avenant au contrat de concession de service public d'eau potable de la Communauté de communes et l'ensemble de ses annexes dont :
  - Complément à l'inventaire,
  - Règlement de service,
  - Plan prévisionnel de renouvellement,
  - Fiche de suivi du fonds de valorisation,
  - Pyramide des compteurs.

- **Autorise** Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat de concession de service d'eau potable avec la société Véolia Eau ainsi que tout document relatif à cette affaire, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 09/12/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 28 novembre 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 27 - votants : 33 Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAUJOT BEDIN Bénédicte** **Absents excusés ayant donné procuration Mme MARCE Emilie (procuration à M. BEAU Jacky) ; Mme Bof Monique (procuration à Mme Françoise Gonnet Tabardel) ; Mme GUINAULT Thérèse (procuration à M. GUERIN Patrick) ; MATHON Christophe (procuration à M. DROUARD Michel) ; ORENES LERMA (procuration à Mme PUJUGUET Brigitte) ; SAPHORES Pierre (procuration à Mme MATTEI Martine).** **Absents non excusés LANDRAUD Maryline, TRIOMPHE Sylvain.**
Délibération N° 2024-128	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Réseaux – Demande de subvention relative à la réfection des réseaux humides et de la mise en séparatif secteur de l'Eglise et de la Chapelle Sainte Polycarpe à Bourg-Saint- Andéol (DETR et Agence de l'Eau)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Considérant

- Que le projet concerne le renouvellement du réseau d'e… d'assainissement collectif avec la mise en séparatif des eaux pluviales dans la rue Ramade, place Coudère, place de la République et rue du Docteur Pradelle selon le programme suivant :
  - Réfection du réseau d'assainissement unitaire actuellement dégradé avec remise en conformité des branchements particuliers
  - Réfection du réseau d'eau potable actuellement ancien et vétuste et mise en conformité des branchements particuliers,
  - Création d'un réseau d'eaux pluviales qui sera raccordé au réseau existant sur l'avenue Notre Dame,
  - Modification du déversoir d'orage existant avec mise en place d'une télésurveillance,

- Que le coût total du projet est estimé à 334 083,03 € HT selon le détail ci-après :

Eaux usées	133 850,49 € HT
Eau potable	85 133, 81 € HT
Eaux pluviales	81 958,85 € HT
Essais de compactage, contrôle et passage caméra	6 055,00 € HT
Honoraires, imprévus et divers	27 084,88 € HT
TOTAL	**334 083,03 € HT**

- Les possibilités de financement de ce projet offertes par l'Etat via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (12ième programme) et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Le plan de financement défini de la manière suivante :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en €
Agence de l'Eau RMC	30%	100 224,91 € HT
Etat (DETR)	40 %	133 633,21 € HT
CC DRAGA (autofinancement)	30 %	100 224,91 € HT
TOTAL		**334 083,03 € HT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide de l'Etat via l'Agence de l'Eau et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 09/12/2024
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 28 novembre 2024

Nombre de conseillers :
- en exercice : 35
- présents : 27
- votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.

Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance

Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAUJOT BEDIN Bénédicte

Absents excusés ayant donné procuration Mme MARCE Emilie (procuration à M. BEAU Jacky) ; Mme Bof Monique (procuration à Mme Françoise Gonnet Tabardel) ; Mme GUINAULT Thérèse (procuration à M. GUERIN Patrick) ; MATHON Christophe (procuration à M. DROUARD Michel) ; ORENES LERMA (procuration à Mme PUJUGUET Brigitte) ; SAPHORES Pierre (procuration à Mme MATTEI Martine).

Absents non excusés LANDRAUD Maryline, TRIOMPHE Sylvain.

Délibération
N° 2024-140

Votes :
- Pour :33
- Contre :0
- Abstentions :0

Objet : Règlement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets – Budget EAU

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_130-DE

Exposé

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exe[illegible], l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise « … En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits… »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts - **hors RAR**)	RAR inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2024	Montant total à prendre en compte
D 20	50 000.00	-	-	50 000.00
D 21	292 000.00	68 311.40	-	292 000.00
D 23	1 110 540.71	344 790.10	-	1 110 540.71
			TOTAL	**1 452 540.71**

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées 1 452 540.71 x 25% = 363 135.18 €

Le Conseil Communautaire autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 363135.18 € répartis comme suit :

Chapitre / article	Libellé	Montant
Chap 20 / 2031 - Frais d'études	Prestations hydrogéologiques nouveau forage Belilieure	5 000
Chap 21 / 21531 - Réseaux d'adduction d'eau	Service eau - réseaux	50 000
Chap 23 / 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	Service eau - réseaux (pluriannuel)	308 100
	TOTAL	**363 100**

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'accepter les propositions de Madame La Vice-Présidente dans les conditions exposées ci-dessus

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL